

**Auteur, titre et références du texte :**

A. ANGOT, « Sablé », dans *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1919, n° 35, p. 166-189, 266-278, 369-380.

**Mis en ligne par :**

Archives départementales de la Mayenne  
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France  
[archives@cg53.fr](mailto:archives@cg53.fr)

Date de première mise en ligne : 2 mai 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0070

**Texte relu par : Monique Ingé et Édith Armange**

d'après un exemplaire conservé aux Archives départementales de la Mayenne  
(cote : BC 78\1919\35).

*Quelques corrections manuscrites, portées en marge de l'exemplaire papier, ont été apportées. Les mots fautifs du texte imprimé ont été conservés, barrés.*

**D'autres textes sont disponibles**

sur le site des Archives de la Mayenne :  
<http://www.lamayenne.fr/?SectionId=418>

## SABLÉ

La châtelainie de Sablé a droit à une place dans notre galerie féodale à cause de ses domaines et fiefs mayennais. La seigneurie et la forêt de Bouère qui venait jusqu'aux portes de la ville en faisaient partie ; Saint-Loup était un fief vassal ; l'abbaye de Bellebranche, en Saint-Brice, était fondation de ses seigneurs. Jean sans Terre est le seul suzerain qui lui donne le titre de baronnie, mais quand même cette appellation ne serait pas ratifiée, la châtelainie serait aussi importante que les plus notables baronnies, et ses seigneurs par leur rôle, par l'agrandissement de leur domaine, se trouveraient égaux aux plus puissants barons.

On connaît l'inféodation qui fut faite par le comte du Maine à une époque où il n'était pas encore dans la sujétion du comte d'Anjou, plus ancienne par conséquent que toutes celles de notre territoire mayennais. Le château qui formait le centre de la châtelainie était construit sur un emplacement parfaitement choisi, formant promontoire entre la Sarthe et la Vaige. Il a été remplacé par une construction qui comprenait double enceinte, cour intérieure et boile, et il en existe un plan cavalier d'une époque où les murailles et les tours subsistaient encore, avec de nombreuses ruines. On a dit que le donjon encastré dans ces murs fit d'abord partie de la forteresse primitive. Je ne le crois pas ; sa forme pentagonale et son style, ses ornements et sa base très évasée ne sont point du x<sup>e</sup> ni du xi<sup>e</sup> siècle. Par contre, j'admets que le large fossé qui cerne le côté nord du château, est celui qui défendait aussi le châtelier du x<sup>e</sup> siècle, époque où il fut construit, du seul côté accessible, puisque les deux autres faces étaient protégées par l'escarpement naturel des vallées de la Sarthe et de la Vaige. Les remblais qui côtoyaient les fossés ont seuls disparu<sup>1</sup>.

Je ne croyais pas d'abord qu'il fût nécessaire de traiter ce sujet qui l'avait été si copieusement par Ménage dans son *Histoire de Sablé*, en 1683-1686. Mais après avoir étudié sérieusement la question, je me suis aperçu que l'auteur, tout en apportant à son

---

1. Une autre caractéristique qui les égale aux plus puissants barons, c'est d'avoir possédé des églises qu'ils restituèrent aux chapitres, aux abbayes, d'avoir fondé eux-mêmes des abbayes et prieurés considérables depuis le xi<sup>e</sup> jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle.

étude d'une ville aimée, berceau de sa famille, un soin estimable et un grand luxe d'érudition, était loin d'en avoir parlé d'une manière irréprochable. J'ai donc jugé qu'il y avait lieu d'écrire une généalogie des seigneurs de Sablé qui mît en œuvre les nouvelles recherches, qui profitât des facilités offertes par la publication des cartulaires et des études récentes sur les origines féodales des grandes familles du pays. Ces lumières nouvelles permettent de réformer les affirmations de Ménage et d'écarter bien des erreurs.

Ménage avait suivi, au moins pour les débuts de sa généalogie de Sablé, les « Mémoires de M. du Bouchet, dont je ne doute point, disait-il, quoiqu'ils ne soient appuyés d'aucun titre formel. » Il admettait avec lui et les auteurs qui l'avaient suivi, comme souche de la famille de Sablé, un Hubert, vicomte du Maine, qui aurait vécu « au commencement du x<sup>e</sup> siècle », père de Raoul et de Geoffroy. Le dernier aurait été, suivant notre auteur, qualifié « dans des titres incontestables seigneur de Sablé », pendant que Raoul succédait à son père dans la vicomté du Maine, au commencement du xi<sup>e</sup> siècle.

Mais comme Ménage avait connaissance d'autres personnages du nom de Sablé, il voulut les unir à la maison des vicomtes. Là tout était de son invention, car les autres généalogistes ne font pas mention de cette première maison. Ceux même qu'il connaissait et mettait en avant, n'avaient, il l'avouait, jamais possédé la terre de Sablé. Mais il édifia alors un système d'après lequel Hubert susdit aurait épousé la fille du frère aîné et inconnu d'un Salomon de Sablé, premier représentant de la maison, antérieure aux vicomtes du Maine à Sablé.

Nous verrons tout à l'heure pourquoi est impossible la supposition de Ménage sur la descendance de la branche cadette de Beaumont d'une famille de Sablé. Mais examinons quand même en quelques lignes ce que Ménage a dit d'essentiel de ces nouveaux venus. Il met en tête de sa filiation Salomon, qui fut époux vers 1040 et non, comme il l'affirme, au x<sup>e</sup> siècle, d'Adélais, quatrième fille de Giroie de Montreuil, célèbre chevalier normand, dont parle longuement Orderic Vital<sup>2</sup>. Salomon fut père de Renaud et grand-père de Lisiard, qui servit « Henri I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, contre les Angevins ». On connaît par plusieurs documents un second Salomon de Sablé, qui fonda le prieuré de Saint-Loup, près Sablé, et se fit moine à Marmoutier en 1068 ; il eut un fils nommé Hugue et probablement un autre nommé Gui, clerc, connu comme fils de Salomon par une charte de Gui I<sup>er</sup> de Laval. Hugue, époux de Godehilde — que Ménage dit femme de son fils, — fut père d'un troisième Salomon. L'historien de Sablé n'affirme point que Salomon I tienne par aucun lien à Salomon II, Hugue, Gui et Salomon III, qui sont cités ensemble dans un acte de Robert le Bourguignon, en 1078.

Une autre famille de Sablé, célèbre par sa parenté avec Geoffroy Grisegonnelle, et qui donna naissance aux familles de Champagne et de Mathefelon, comprenait au xi<sup>e</sup> siècle deux frères, Geoffroy et Hervé de Sablé. Le second, surnommé le Rasoir, par l'influence de son frère, épousa Eremburge, fille d'Aubry de Montmorency, que Geoffroy Grisegonnelle avait ramené de l'Ile-de-France avec lui en Anjou. Eremburge était veuve d'Hubert d'Arnay, dont elle avait un fils nommé Hubert qui fut surnommé le Rasoir, comme son beau-père. Du second mariage elle eut Raoul et Bernier. Ses trois fils moururent en 1016 à la bataille de Pontlevoy, mais Hubert laissait sa veuve enceinte : elle devint mère d'Hubert de Champagne, ancêtre des Mathefelon et des Champagne.

---

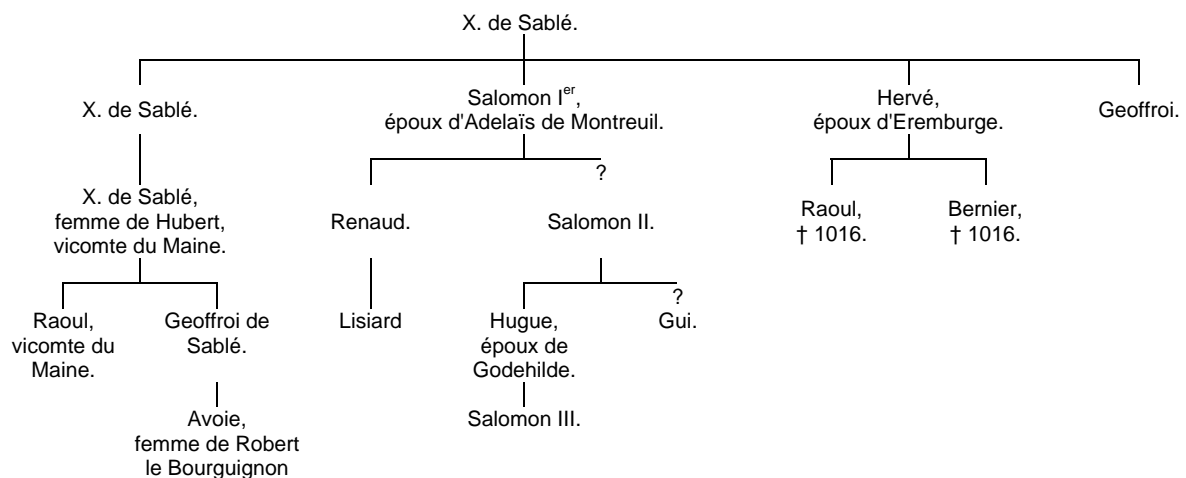
2. 1050. — Quarta filia (Geroii Adalais) sociata est Salomoni de Sablolo eique peperit Rainaldum, cujus proles nomine Lisiardus nunc Henrico regi Anglorum grande præstat in Andegavenses auxilium (Orderic Vital, t. II, p. 30).

Ménage, sans preuve ni indices quelconques, suppose une proche parenté entre Salomon I, Geoffroy et Hervé de Sablé, soit de frères, soit d'oncles à neveu<sup>3</sup>. Puis il fait, comme je l'ai dit, de Raoul et de Geoffroy les petits-fils du frère aîné de Salomon, par une sœur, par une fille mariée à Hubert, vicomte du Maine, dont on ne connaît pas plus le nom que ceux de ses père et mère. Il relie encore à sa fantaisie Salomon I, non seulement aux vicomtes du Maine, mais à d'autres individus, dits également de Sablé, mais qui, comme lui, n'ont jamais eu de droit sur la seigneurie de Sablé, ni de parenté avec les seigneurs, pas plus que plusieurs personnages du même nom, du Mans et de l'Anjou. L'abbé Le Laboureur avait pourtant donné à Gilles Ménage un bon avis en lui disant que, dans les x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles, les terres avaient servi à dénommer les individus mais jamais les familles.

Ménage avait rédigé sa généalogie complète quand il découvrit la charte d'Évron, de 994, dans laquelle le comte Hugue III remettait à l'abbaye les coutumes indues et accordait les droits de foires et marchés, du consentement de Raoul, vicomte du Maine, et de Raoul, son fils. Ce dernier est bien celui qui possédait Solesmes en 1010, et qui fut frère de Geoffroy, seigneur de Sablé. Du coup Ménage comprit que du Bouchet, du Cange, dom Chantelou l'avaient trompé ; que Raoul et Geoffroy, seigneurs de Solesmes et de Sablé, n'étaient point fils d'Hubert, mais de Raoul, vicomte du Maine. Seulement il ne vit que cette première erreur et n'alla point jusqu'à comprendre qu'il avait corrigé indûment la charte de la Couture où le fondateur de Sablé est dit comte et non vicomte du Maine ; que son histoire en est restée faussée jusqu'au bout ; qu'au lieu d'avoir possédé ces fiefs par héritage de la maison de Sablé, les deux frères les avaient eus par inféodation du comte suzerain, les premiers de leur famille à posséder cette pointe extrême de territoire qui faisait de leur vicomté une longue bande allant de la Normandie à l'Anjou, entre le Maine oriental et le Maine occidental. Au lieu d'admettre ces conclusions forcées, l'historien de Sablé persista à croire « que l'héritière de Sablé que Raoul (il ne dit plus Hubert), vicomte de Beaumont, avait épousée, pouvait être nièce ou cousine germaine de Salomon de Sablé mentionné par Orderic Vital, et d'Hervé et de Geoffroy de Sablé... Ces Sablé descendaient vraisemblablement, ajoute-t-il, des seigneurs de la terre de Sablé qui, dans le temps de l'établissement des fiefs (c'est-à-dire vers la fin du ix<sup>e</sup> siècle) avaient formé celui de Sablé »<sup>4</sup>.

Il n'y eut pas de première maison de Sablé, au sens où l'entend Ménage.

3. On peut résumer toutes ces hypothèses dans le tableau suivant :



4 *Hist. de Sablé*, seconde préface, pp. 2-3.

## I

## GEOFFROY

Le château de Sablé fut édifié au dernier tiers du x<sup>e</sup> siècle par le comte du Maine, Hugue III, « comes Cenomanensis quando fecit castellum de Sabolio » (*Cart. de la Couture*, n<sup>o</sup> 29). Il construisit ensuite l'église de Saint-Malo : « Fecit in eo ecclesiam Sancti Machuti » (*Ibidem*). Il le donna plus tard par inféodation au frère de son vicomte, Geoffroy, et c'est le seul don de cette nature qui ait été fait sûrement et intégralement dans le Maine par le comte, car Mayenne et même Laval n'ont pas été délégués sans ingérence du comte d'Anjou. On ne doit pas faire remonter plus haut l'inféodation, puisqu'il est dit expressément que c'est le constructeur qui en disposa et que d'ailleurs il n'est pas mention de château édifié plus anciennement dans la province.

Ce Geoffroy était le troisième fils de Raoul II, vicomte du Maine, et d'une de ses femmes, Guinor ou Godehilde (V. t. XXX, p. 190). Ses frères aînés étaient Yves, clerc et archidiacre ; Raoul, qui succéda à son père comme vicomte ; les deux plus jeunes se nommaient Hubert et Eude. Son frère, le vicomte Raoul, est celui que nous avons vu cité en 994 avec son père dans la charte d'Évron. L'œuvre de Geoffroy fut la fondation du prieuré de Solesmes<sup>5</sup> en faveur de l'abbaye de la Couture. Il en obtint de son frère le domaine et d'autres terres : Chantemesle et Rocheteau, de la donation du comte Hugue, *de beneficio nostro*, dit ce dernier. De son côté, Geoffroy ajouta Melleray, Bousse, les Vallières, Bouessay, dons d'un homme de bien nommé Primault, qui s'était consacré à Dieu ; de son propre, il concéda la sépulture des bourgeois de Sablé et les Bresnières. Le jour de la consécration de l'église, devant le comte, la femme et les enfants du fondateur consentirent. La donation primitive, qui date de 1010, fut confirmée par une charte contemporaine du comte et plus tard par ampliation de 1065 à Angers, et par Guillaume le Conquérant, à Bonneville, le 30 mars 1073.

Geoffroy avait épousé Adélais, d'une famille inconnue ; il fut père de : 1<sup>o</sup> Dreux, cité dans la première charte ; 2<sup>o</sup> de Bouchard et 3<sup>o</sup> de Lisiard, mentionnés seulement dans les ampliations ; 4<sup>o</sup> de Geoffroy, qui fut moine à Marmoutier. Ce dernier, dit Geoffroy le jeune, pour le distinguer de son père, n'est cité que dans une charte dont l'original existe aux archives d'Indre-et-Loire<sup>6</sup> ; il y est dit frère d'Avoie dans des lignes qui ont été écrites sur un passage gratté ; 5<sup>o</sup> Geoffroy eut aussi en effet une fille nommée Avoie, dite Blanche, qui resta seule héritière, par le décès ou la profession religieuse de ses frères.

La première maison de Sablé se réduit à Geoffroy, qui n'est connu que par la fondation de Solesmes ; par des fils morts jeunes, ou religieux, et par une seule héritière qui transmet la terre et le nom de la famille à son époux, ou à ses descendants.

## II

## ROBERT LE BOURGUIGNON

Robert le Bourguignon, qui devint seigneur de Sablé par son alliance avec la fille restée unique de Geoffroy de Sablé, était le quatrième fils de Guillaume Renaud, comte de Nevers, et d'Adélaïde, fille de Robert I<sup>er</sup>, roi de France. Ses frères aînés étaient Guillaume, comte de Nevers, Henri et Gui, que nous retrouverons dans la suite de cet article. Il dut naître vers 1015, étant mort déjà vieux à la croisade en 1098, et fut élevé à

---

5. Solesmes figure sur les listes des plus anciennes églises du diocèse astreintes à des redevances envers la cathédrale ; listes qu'on attribue au vi<sup>e</sup> siècle et que l'auteur des *Actus Pontificum Cenomanensium* a insérées au commencement de sa compilation. Sablé, qui est d'origine féodale, n'y paraît pas et peut avoir été fondé autour de son château de la fin du x<sup>e</sup> siècle, sur le territoire de Solesmes.

6. Lue sans observation par un grand nombre de savants auteurs, sans quoi on pourrait supposer une faute de copiste, *patris* et non *fratris*. Il est d'ailleurs regrettable que les noms des enfants de Geoffroy soient donnés avec ceux des témoins des chartes de fondation et d'ampliation de Solesmes dans une confusion extrême.

la cour du comte d'Aquitaine et à celle du comte d'Anjou, où l'appela successivement sa grande tante Agnès<sup>7</sup>, veuve de Guillaume d'Aquitaine, et femme de Geoffroy Martel qu'elle épousa en 1032.

On ne trouve pas Robert le Bourguignon associé aux actes de Foulque Nerra, parce que dès ce temps-là il était attaché à la personne de Geoffroy Martel, presque toujours en guerre avec son père. On cite cependant un titre du Ronceray, daté de 1035, dans lequel paraît Gui, « frère de Robert », et cette qualité donnée à un frère aîné, semble indiquer que la notoriété du jeune frère était plus grande que la sienne. La première fois qu'il est nommé personnellement, c'est en 1039, à l'occasion du meurtre d'un cousin de Geoffroy Martel. C'est aussi sans doute l'époque de son alliance avec l'héritière de Sablé, dont le père, Geoffroy, ne reparait plus après la fondation de Solesmes (1010), et dont les frères étaient certainement morts aussi, car il n'en est plus question, sinon par erreur, dans une des confirmations de la fondation de Solesmes dont on ne peut invoquer l'autorité, les noms des témoins s'y trouvant systématiquement brouillés. Cette riche alliance était due à l'influence de Geoffroy Martel, et surtout à celle de la comtesse Agnès, protectrice du jeune seigneur, qui n'eût pas recherché l'orpheline si elle n'eût été en possession de l'héritage.

Le premier événement important qui se rencontre dans la carrière du Bourguignon, et qui doubla sa fortune, fut le don de la baronnie de Craon, fait en sa faveur par Geoffroy Martel.

Si l'on en croyait l'acte de fondation de l'abbaye de Vendôme, du 21 mai 1040, cette inféodation aurait eu lieu avant même cette date, puisqu'elle y est relatée, *cum honorem Credonensem Roberto Burgundo donavimus*, dit le fondateur. Mais il faut nécessairement admettre que la charte est au moins interpolée pour ce passage et pour d'autres articles<sup>8</sup>.

Cette date est démentie d'ailleurs par une notice très précise du Cartulaire de Saint-Aubin. Les moines y affirment que la première donation de Saint-Clément leur avait été faite par Suhart le Vieux, premier seigneur de Craon, après 1007, date de la naissance de Geoffroy Martel, qui se plaint que son père ni lui ne l'avaient confirmée. Foulque Nerra, père de Geoffroy Martel, vivait encore quand Guérin succéda à Suhart, son père, et Suhart II, frère de Guérin, l'ayant remplacé, Saint-Aubin garda quelque temps l'église Saint-Clément, sous Geoffroy Martel. Tout cela, affirme-t-on avec précision, exigea plus de quarante ans, et cette estimation des moines de Saint-Aubin qui nous mènerait après l'an 1050, concorde avec le 26 mars 1053, date probable de l'abandon de Craon à Robert le Bourguignon, et n'offre pas les contradictions des chartes de Vendôme. D'après celles-ci, tantôt c'est Suhart le vieux, tyran puni de confiscation et qui, sur un juste jugement de Dieu, termina sa vie d'impureté par une mort méritée ; tantôt c'est Suhart le jeune, coupable d'une forfaiture que tout le monde connaît, qui est dépouillé à bon droit. Nous y

7. Cette Agnès de Bourgogne avait été, dès 1018, la quatrième femme de ~~d'Otto~~-Guillaume d'Aquitaine, dont elle eut une fille, ~~Berthe~~ Agnès, femme de l'empereur Henri IV, et deux fils, Guillaume et Geoffroy, qu'elle emmena avec elle à la cour d'Anjou, à l'époque de son mariage avec Geoffroy Martel ; pendant leur minorité, elle leur associa Robert de Nevers, précédemment déjà leur camarade d'enfance. Ménage fait des dissertations pour chercher d'où vient à ce dernier le surnom de Bourguignon ; il trouve que le Nivernais faisant autrefois partie de la Bourgogne, ce nom lui convenait. Inutile de chercher ailleurs, Robert était le filleul ou le protégé d'Agnès, sa tante : il prit son nom et même plus tard, pour la même raison, il le donna à sa fille Burgonde. Le surnom d'Allobroge qu'il prend aussi est un synonyme.

Aidée de Geoffroy Martel, son second époux, Agnès avait obtenu pour ses deux fils la succession paternelle de l'Aquitaine et du Poitou. Elle protégea de même Robert, son filleul, le forma surtout, et jamais fils ne profita mieux des leçons de sa mère.

Quand cette mère adoptive fut répudiée, quoique très bonne et très sage, sans autre motif que le déplaisir du comte de ne point avoir d'enfants, après vingt ans d'union, son fils adoptif ne perdit point la confiance de Geoffroy Martel, qu'il avait bien servi, et pour lequel sa présence et ses services éclairés étaient un besoin.

8. L'éditeur du Cartulaire, l'abbé Métais, avait promis de discuter l'authenticité des chartes concernant l'origine de l'abbaye dans l'Introduction de son ouvrage : il ne l'a point fait alors ; mais répondant aux critiques de M. Halphen, il a étudié la question dans le *Moyen âge*, t. VIII, seconde série. Les deux auteurs admettent ici une interpolation.

voyons encore que la reprise de l'église sur Saint-Aubin est causée soit par le défaut de consentement des autorités ecclésiastique et comtale à la cession première, soit par la faute de l'abbaye angevine qui n'avait pas rempli les conditions imposées, soit enfin par la forfaiture du baron de Craon.

Qu'y a-t-il au fond de cette accusation de forfaiture qui aurait motivé une confiscation sur le sire de Craon par Geoffroy Martel ? Une tradition dont on ne voit pas l'origine, postérieure toutefois aux chartes et aux chroniques du XIII<sup>e</sup> siècle, raconte qu'un baron de Craon aurait porté l'hommage de ses domaines au duc de Bretagne en frustrant le comte d'Anjou, son suzerain légitime. Le mot de forfaiture se trouvant dans un texte du Cartulaire de l'abbaye de Vendôme, peut avoir donné naissance à la légende que Pierre Le Baud aurait insérée dans son *Histoire de Bretagne*, d'où elle est venue jusqu'à nous dans tous les ouvrages. On y ajouta le procès fait par Geoffroy Martel et par ses officiers contre le traître, nommé Guérin et non plus, comme dans les chartes, Suhart le vieux ou Suhart le jeune ; l'intervention d'Hugue et non plus Robert le Bourguignon, soutenant que le crime de félonie est assez évident pour qu'on n'ait pas à l'entendre ; l'audace du baron de Craon, blessé à mort par le champion de Geoffroy Martel. Les auteurs, même modernes, y compris Ménage, dom Morice, dans son *Histoire de Bretagne*, ont admis ce récit dramatique ; dom Piolin, D. de Bodard, l'abbé Métais, rédacteur du Cartulaire de Vendôme, ont accepté la légende avec tous ses détails. A. Bertrand de Broussillon a déclaré ne rien comprendre à la forfaiture. M. Halphen seul a conclu que tout était romanesque dans ce récit, y compris la guerre qui s'en suivit avec Robert I de Vitré.

Je ne sais comment le premier, auteur de l'histoire de la *Maison de Craon*, n'a rien vu d'anormal dans la succession des barons de la première maison de Craon telle qu'il nous la présente : Guérin, fils aîné de Suhart I<sup>er</sup>, lui succédant, cela est régulier ; mais Suhart II, frère de Guérin, remplaçant son aîné, alors que Guérin avait laissé une fille, nommée Berthe, mariée à Robert I de Vitré, cela n'est plus possible. L'héritage de Craon était acquis à celle-ci. Comment expliquer cette infraction aux règles invariables de l'hérédité ? Il est vrai que Robert semble avoir été, pendant quelques années, privé de la jouissance de son fief propre (du moins trouve-t-on une seule fois un seigneur de Vitré nommé autrement, peut-être par erreur). Mais Robert se remaria après son premier veuvage et eut trois enfants de ce second mariage après 1090. L'aîné lui succéda. Enfin, le fait est certain : Suhart le jeune succéda à son frère, au préjudice de sa nièce.

Pour moi, c'est cette transmission irrégulière qui constitue l'acte de félonie, cause de la confiscation de Craon par Geoffroy Martel, et la confiscation, suivie par l'inféodation de la baronnie à Robert le Bourguignon, occasionna une guerre du baron de Vitré, époux de l'héritière légitime de Craon, et du duc de Bretagne, contre le comte d'Anjou. Si Suhart de Craon s'y trouve mêlé dans la légende, ce peut être une invention de chroniqueur, ou un retour du baron à la justice envers sa nièce.

M. Halphen n'a pas vu la difficulté, parce qu'il suppose Suhart le jeune fils et non frère de Guérin, mais il se trompe certainement (*Comté d'Anjou*, p. 142, n. 2, et table, au mot *Guérin de Craon*).

La confiscation de la baronnie de Craon et celle de l'église de Saint-Clément sont deux questions connexes, mais distinctes. La baronnie, par une règle du droit féodal, était revenue au suzerain après la violation du droit héréditaire par Suhart le jeune, d'accord sans doute avec Guérin, son frère, au préjudice de sa nièce. C'est toujours ainsi qu'en parlent les chartes : « Cum honor Credonis ab heredibus illius qui donationem fecerat, dominicus in manum suam (Gaufridi) per forfacta eorum devenisset », comme on y lit plusieurs fois, le comte se crut le devoir de casser la donation et d'attribuer l'église de Saint-Clément à la Trinité de Vendôme en l'enlevant à Saint-Aubin, et ensuite de concéder, après le 26 mars 1053, la baronnie de Craon à Robert le Bourguignon.

Ce premier acte conserva toujours sa valeur. Mais la confiscation de la baronnie et l'inféodation qui en fut faite à Robert le Bourguignon, malgré les circonstances multiples où il s'était paré de ce titre, furent déclarées caduques, et quand il maria son fils aîné à la fille de Berthe, Enoguen de Vitré, héritière légitime de la baronnie, ce fils, nommé

Renaud, déclara franchement qu'il ne tenait la baronnie de Craon que de son mariage et non de l'héritage paternel. Il est vrai qu'on était alors sous le gouvernement de Geoffroy le Barbu et non plus sous celui de Geoffroy Martel. Il ne faut pas chercher ailleurs l'explication de la convention familiale en vertu de laquelle Robert le Bourguignon garda pour lui la seigneurie de Sablé qui lui venait du chef de sa femme et laissa à son fils, époux d'Enoguen de Vitré, la baronnie de Craon.

Robert le Bourguignon avait porté le titre de baron de Craon jusqu'au mariage de son fils. On voit par l'investiture que lui en avait donnée Geoffroy Martel que le chevalier, depuis longtemps seigneur de Sablé, n'avait plus besoin de la protection de sa tante Agnès de Bourgogne, répudiée depuis 1052, et qu'il jouissait plus que jamais de la faveur du comte. Vers 1055, Geoffroy Martel était en partie de campagne (*deambulandi causa*) avec sa nouvelle épouse à l'île de Tirmont, accompagné des premiers membres du clergé et de grands personnages séculiers, et c'est déjà Robert le Bourguignon qui est en tête de tous les autres, y compris le baron de Château-Gontier, Alard I<sup>er</sup>. Il le fut toujours depuis. Il avait déjà assisté aux principales fondations de Geoffroy Martel, vers 1040 à celle de Vendôme, en 1047 à l'érection du chapitre de Saint-Laud, et à toutes les fondations contemporaines de l'Anjou.

Le premier devoir du seigneur de Sablé envers le comte d'Anjou était le service des armes. Il n'est pas douteux qu'il s'en acquitta fidèlement en raison même de la confiance dont il jouissait auprès de Geoffroy Martel. Il prit part surtout à la campagne du Passais contre Guillaume le Bâtard. Elle ne fut pas couronnée de succès puisqu'elle aboutit à la défaite de Geoffroy Martel à Ambrières ; mais il y a encore de la gloire à être battu par un pareil adversaire.

Sous Geoffroy le Barbu, neveu et successeur de Geoffroy Martel, Robert eut la même autorité.

Une expédition recommença au début de 1063 pour aller dans le Maine porter secours à Gautier de Mantes contre Guillaume le Bâtard (Halphen, *Comté d'Anjou*, p. 137). Gautier, dit Guillaume de Poitiers (*Historiens de France*, t. XI, col 86), l'avait appelé à lui plusieurs fois, le nommant son seigneur et son protecteur. Il eut même une difficulté avec Marmoutier au sujet des vassaux de l'abbaye qu'il voulait convoquer à son ost quand il préparait cette campagne « adversus Bigotos ». Le rôle de Robert le Bourguignon ne permet pas de douter qu'il participa à cette expédition. Ce fut d'ailleurs encore un échec, car Guillaume le Bâtard, qui venait prendre possession du comté du Maine à lui échoué par la mort sans enfants du comte Herbert II (Latouche, *Comté du Maine*, p. 33-34), s'empara du Mans, puis de Mayenne, pour se venger de Geoffroy de Mayenne, chef du parti manceau. La guerre ne dura pas plus longtemps, et même Guillaume le Bâtard voulut que son fils, comte du Maine, prêtât à ce titre hommage à Geoffroy le Barbu, devant lui, à Alençon.

Une charte de 1068, concernant le prieuré de Brûlon, ferait croire que Robert le Bourguignon était fidèle et fidélissime du Conquérant ; il était son vassal pour Sablé, mais ce terme ne peut s'entendre que dans ce sens féodal ; attaché à la personne du comte d'Anjou, c'était autre chose, comme nous l'allons voir.

Avec lui il figure à l'acte concernant la fortification de Saint-Florent, en tête de tous les assistants, à côté de Renaud de Château-Gontier qui devait trahir son maître ; mais il ne fut pas avec ce dernier du nombre de ceux qui livrèrent leur maître à son frère. Il eut pourtant un rôle dans la scène, en prêtant son château pour lui servir de prison. Le nouveau comte l'y fit garder du 4 avril au 16 juillet 1067, jour où Robert le Bourguignon fit sur l'église de Bouchamp une fondation pour son premier bienfaiteur Geoffroy Martel. Le 7 août suivant, à Chaumont, dont le roi Philippe I<sup>er</sup> faisait le siège avec Geoffroy le Barbu et Foulque le Réchin, son frère, contre Sulpice d'Amboise, qui avait peut-être froissé les deux frères en ne se déclarant ni pour l'un ni pour l'autre, Robert et Avoise, sa femme, firent une autre fondation que je croirais volontiers un souvenir et une expiation de la captivité du comte d'Anjou. Ils dotèrent Marmoutier de l'église de Saint-Malo et des autres églises de Sablé, avec clause que les chanoines qui les desservaient seraient

remplacés au fur et à mesure de leur décès par un moine. Ils complétèrent leur fondation des défrichements de la forêt de Bouère, d'une place pour faire un bourg, d'une moitié des coutumes, de l'église d'Angliers et de six arpents de vigne en Loudunois. Cette fondation occasionna plus tard de graves difficultés avec la Couture.

Quels qu'aient été les sentiments de Robert pour Geoffroy le Barbu, quand Foulque le Réchin se brouilla de nouveau avec lui, le vainquit et l'emprisonna pour la fin de ses jours, le seigneur de Sablé se rangea sous les ordres du vainqueur. Mais ce ne fut plus lui qui garda le captif, enfermé au château de Chinon, où personne ne s'intéressa plus à lui jusqu'à sa mort (1096 ou 1099). Robert le Bourguignon servit le nouveau comte aussi fidèlement et dans le même rang honorable, avec la primauté qu'il avait eue déjà auprès de Martel et de Geoffroy le Barbu.

Foulque le Réchin ayant détruit dans ses guerres le couvent de Saint-Florent, Robert, son frère Guy et Guy de Laval assistèrent à la dédicace de la nouvelle abbaye, à la tête de tous les seigneurs du comté (11 mars 1068). En 1073, une trêve fut conclue entre Foulque le Réchin et Guillaume le Conquérant. Le *Gallia Christiana* suppose que ce fut avec Hélié de la Flèche, mais il se trompe. Du reste l'événement aurait en tous cas la même signification, car Jean, et non Hélié de la Flèche, était le plus puissant des partisans du roi d'Angleterre dans le Maine.

En 1076 eut lieu le règlement laborieux entre les abbayes de la Couture et de Marmoutier pour leurs prieurés de Solesmes et de Sablé. L'affaire fit voir la patience de Robert le Bourguignon et la partialité pour la Couture de l'évêque Arnaud, partisan de Guillaume le Conquérant et ennemi de Foulque le Réchin. Appelé à donner son avis, Robert, témoin le plus éclairé et le plus intéressé dans la question, le fit dans un discours dont les moines nous ont conservé deux rédactions différentes de style, mais semblables au fond, commençant par un historique de la ville de Sablé : construction du château, des églises, remplacement du chapitre de Saint-Malo par le prieuré du même nom, puis établissement de Solesmes, ses prétentions multiples dont l'orateur ne reconnaît que le droit de sépulture des bourgeois de la ville. Il termine en disant : Les moines de la Couture ont-ils le droit de revendiquer ces privilèges ? *Dicat qui intelligit.*

L'évêque fit toutes les oppositions possibles, demanda le rétablissement des chanoines, supprimés pour conduite, menaça, jeta l'interdit sur la ville de Sablé. Conseillé par l'archevêque de Tours, Robert supporta avec une patience respectueuse les épreuves suscitées par son évêque. Il fallut, pour avoir raison de l'opposition d'Arnaud, que ses collègues lui déclarassent qu'ils passeraient outre s'il ne levait pas lui-même son interdit. Robert le Bourguignon n'avait pu aller au Mans suivre le procès à cause de sa guerre, dit-il, mais il alla à Tours pour la décision. Cette guerre était sans doute l'état d'hostilité continu où se trouvait le comte d'Anjou contre Guillaume le Conquérant, et particulièrement le siège de Dol qu'il s'agissait de faire lever, et la lutte contre Jean de la Flèche qu'il fallait réduire. Les plus braves chevaliers angevins se trouvaient à Dol ; il ne peut se faire que Robert le Bourguignon ne fût du nombre, s'il n'était à la poursuite de Jean de la Flèche et au siège de la Flèche que Foulque abandonna, y ayant été blessé (septembre et octobre, et mois suivants). La lutte fut à peine interrompue, coupée d'une trêve en 1079, reprise avec les Bretons pour associés en 1081. La Flèche fut prise alors, et la paix conclue à Blanchelande, grâce à l'intervention du cardinal Hubert, agent d'Hildebrand en Normandie, et des moines qui se jetèrent entre les armées normande et angevine. La lutte reprit encore en 1083, conduite par Hubert de Beaumont, seigneur aussi de Fresnay et Sainte-Suzanne, et le concours de Foulque Réchin, car s'il ne parut pas personnellement parmi les grands du Maine, de l'Anjou, de l'Aquitaine, de Bourgogne, il y envoya son principal représentant, son conseiller, Robert le Bourguignon. On se battit avec acharnement du château de Sainte-Suzanne au camp de Baugi, et, au



dire d'Orderic Vital, la paix se fit sur les propositions d'Hubert à Guillaume le Conquérant (1083-1085 ou début de 1086). La paix fut honorable<sup>9</sup>.

Depuis lors Robert resta dans l'obéissance féodale de Robert Courteheuse, successeur de Guillaume le Conquérant. En 1090, il remplit auprès du duc de Normandie une mission de Foulque Réchin qui avait promis de faire échouer une nouvelle révolte des manceaux, partisans d'Hugue V, fils d'Azzon, revenu d'Italie, si le duc voulait lui procurer l'alliance de Bertrade de Montfort. La négociation aboutit et Robert le Bourguignon prêta au duc le secours de ses armes ou de ses conseils : « cum Robertus Burgundus Vetulus ad serviendum Roberto comiti perrexisset » (1090-1092).

Pendant ce temps, Hoël, évêque du Mans, en lutte avec Hugue V et en butte aux intrigues du chanoine Hilgot et de sa cabale, avait cherché à réveiller Robert Courteheuse, puis était passé en Angleterre pour demander le secours de Guillaume le Roux ; de là revenu en France, il avait envoyé à Sablé, où s'étaient réfugiés ses partisans, mettre sous la garde de Robert le Bourguignon le trésor de la cathédrale dont le comte menaçait de s'emparer, et avait célébré à Solesmes les fêtes de Pâques et de la Pentecôte (16 mai 1092). Réconcilié enfin avec le comte, il était rentré au Mans (27 juillet), pendant que Hugue négociait avec Hélié de la Flèche une transaction qui assurait à ce dernier la jouissance du comté.

Robert le Bourguignon, revenu en Anjou dès le mois de janvier 1092, était de retour à Sablé le 29 août. Moins de quatre ans plus tard, il y était l'objet de la plus glorieuse distinction. Le pape Urbain II, qui venait de décréter la croisade à Clermont, arrivait à Sablé le 14 février pour solliciter le concours du vieux seigneur, qui l'attendait dans ses murs et s'était privé pour cela d'être à la réception d'Angers aux côtés de Foulque le Réchin. Il céda à la prière du souverain pontife, prit la croix, entraînant avec lui le baron de Château-Gontier, son gendre, et une foule de chevaliers. Mais il ne partit qu'en 1098 à cause des menaces du roi d'Angleterre, cessionnaire des droits de Robert Courteheuse, parti lui-même pour Jérusalem, contre Foulque le Réchin. Le seigneur de Sablé remit alors son fief à son fils Robert II et se prépara chrétiennement à l'expédition, renouvela en les augmentant ses dons aux abbayes, à son intention comme à celles de Geoffroy Martel, de Renaud et de Robert, ses fils, de Berthe, sa femme ; Marmoutier, surtout, fut au moment du départ l'objet de faveurs spéciales. L'abbé Bernard était venu le trouver à Sablé : il lui donna entre autres le terrain d'un nouveau bourg, et fit un don au prieur, le 10 mars. Il s'achemina alors vers Marmoutier avec un chapelain et Hardouin de Vion, son chevalier, qui devaient l'accompagner en Terre Sainte. A Tours, il reçut un accueil empressé et la promesse des suffrages des moines ; il confirma de son côté ses dons antérieurs, en ajouta d'autres et, comme signal de son passage, fit parvenir à Burgonde, sa fille, restée à Sablé, l'anneau d'or qu'elle lui avait confié.

Depuis ce jour on n'entendit plus parler de celui qui avait rempli du bruit de son nom, de ses bienfaits, de ses œuvres, toute la province. Bien plus, lui qui laissait une famille florissante, une femme, des amis, n'a son nom au nécrologe d'aucune abbaye. On l'a dit ubiquiste et on ne le retrouve plus nulle part du jour où il meurt dans les rangs des croisés.

Les principales possessions de Robert le Bourguignon dans le Maine où il était étranger, furent Sablé, y compris la forêt de Bouère qui s'avancé jusqu'auprès de la ville. La baronnie de Craon lui fut octroyée vers 1055 et il en garda le titre et la jouissance peut-être jusqu'en 1067, puisqu'il était alors suzerain de Bouchamp. Il avait des domaines dans le Loudunois où se trouvait l'église d'Angliers. Brion lui appartient avant 1060, quoique C. Port en attribue le don à Foulque le Réchin. La seigneurie de Noyen, comprenant Saint-Germain d'Amné, était, je crois, la dot de Berthe, sa seconde femme, puisqu'on ne l'en voit porter le titre qu'à la fin de sa vie, et que sa femme et Renaud de Château-Gontier, son petit-fils, interviennent dans les actes concernant cette

---

9. Robert le Bourguignon n'avait probablement pas été continuellement dans la place assiégée de 1083 à 1086, car on le trouve témoin du don de plusieurs églises à Montierneuf en 1083, et à Saint-Florent en 1084, à une sentence de l'évêque d'Angers de 1083 à 1086.

terre. Durtal lui fut attribué en commun avec Marcouard de Daumeray par Foulque le Réchin, mais ce ne fut que pour un temps, comme tuteur d'Hubert de Champagne qui relevait le nom de Mathefelon.

Robert le Bourguignon eut avec le clergé et les moines des procédés généreux et des relations amicales. Il réclama des abbayes de Marmoutier, du Ronceray, de Saint-Aubin, de la Trinité de Vendôme, de Saint-Nicolas, de Saint-Florent de Saumur, le suffrage de leurs prières et les combla de bienfaits, reconnut leurs privilèges, leurs vertus, n'offensa point ceux qui lui étaient opposés, intervint souvent auprès de ses amis pour les réconcilier avec les moines.

Il avait des officiers et des chevaliers attachés à sa personne, Ulric de Brûlon, son prévôt, Otherius et Bouchard, ses hommes, Ulric qui partit pour Jérusalem avec lui aussi bien que Barthélemi et Hardouin de Vion, Foulque de Murs.

Ses fonctions ordinaires comprenaient, outre le service militaire, le ministère de la justice et l'office de conseiller du comte. Toujours il fut le premier des témoins depuis 1080. Les comtes d'Anjou n'eurent pas de sénéchal en titre à son époque, mais la charge lui en eût été assurée si elle eût existé. Ses dépositions prenaient l'allure de pièces oratoires, comme on l'a vu à Sablé (1076), et comme on le voit encore quand, interrogés, lui et Marcouart de Daumeray, sur ce qu'ils feront vis-à-vis des moines à Durtal, non seulement il déclare qu'il respectera leurs droits, mais, prenant la parole pour son associé, il lui dicte la conduite à tenir sur un ton d'amitié et de protection. « Sic me Deus adjuvet », dit-il une autre fois, en commençant un discours favorable à Saint-Aubin. Il distribue libéralement les conseils, les avis, par exemple à son fils pour l'engager à être moins exigeant envers les moines de Saint-Vincent, ou à Renaud de Daumeray pour lui prescrire une restitution à Marmoutier. Son ministère est des plus variés : lui et Renaud de Château-Gontier sont les assistants laïcs d'un plaid tenu par l'évêque et le comte entre le Ronceray et Saint-Nicolas ; il représente cette dernière abbaye dans ses réclamations à Brains ; comme procureur du comte Foulque le Réchin, il prononce au profit de Saint-Florent deux sentences approuvées par la cour ; confirme une adjudication épiscopale des églises de Chantocé à Saint-Nicolas, et celle du légat Amat attribuant à Montierneuf l'église de Saint-Nicolas ; lui-même prononce un jugement pour Saint-Nicolas d'Angers en 1092 ; Foulque le Réchin le nomme *unus ex meis optimatibus*. Il est arbitre en 1093 entre Marmoutier et les chanoines de Chemillé ; associé avec Foulque le Réchin dans un jugement en faveur de Saint-Florent (1093). La présidence des plaids judiciaires entraine dans ses attributions, comme on le voit en 1094 en compagnie de Geoffroy de Mayenne, évêque d'Angers, de Marboëuf, de Garnier et de Foulque de Mathefelon. Tenant ses plaids à Saint-Maurice avec des personnages ecclésiastiques, il demande que les témoins des moines soient dispensés du serment par respect pour leurs clients (1096). Il fait par ailleurs respecter son autorité comme en 1090, citant devant lui, à Sablé, l'abbé de Saint-Vincent, qui se rend à la sommation avec l'évêque du Mans Hoël. Le juge lui remet d'ailleurs l'église de Saint-Germain, objet d'un litige.

Avec les comtes qu'il servit sous trois règnes, et dans des circonstances difficiles, il est constamment en faveur. On ne lui voit pas de différends avec ses voisins, qui connaissent sa justice et sa fermeté.

Avoie de Sablé, ou Blanche, première femme de Robert le Bourguignon, mariée vers 1040, disparaît de 1067 à 1070. Elle lui avait donné trois fils et une fille au moins : 1<sup>o</sup> Renaud, 2<sup>o</sup> Geoffroy, 3<sup>o</sup> Robert et 4<sup>o</sup> Burgonde. Je ne tiens pas compte d'un quatrième fils, nommé Henri, qu'on lui attribue à la suite de Ménage dont je vais seulement discuter l'opinion.

Ménage ne connaissait l'existence d'Henri, fils de Robert le Bourguignon, que par une charte de Marmoutier, datée de 1110, qu'il cite à la page 149 de son ouvrage. Est-il sûr du moins d'avoir bien interprété ce témoignage unique ? Nous y lisons que Lisiard, fils de Robert et petit-fils de Robert le Bourguignon, est frère de Guy et qu'Henri est son « avunculus ». Ménage traduit sans hésitation ce mot par oncle, frère de père, mais il y a

aussi l'oncle à la mode de Bretagne, cousin germain du père, ou, comme on disait en style de droit, cousin qui a le germain sur l'autre. Il y a aussi le grand-oncle, frère du grand-père. Ces noms, qui peuvent être rendus par *avunculus*, représenteraient Henri, frère de Robert le Bourguignon, qui est connu et pouvait vivre en 1110, ou son fils, s'il en eut un.

Ménage ajoutait par une supposition qu'Henri, fils de Robert le Bourguignon, était père de Geoffroy, abbé de Vendôme, personnage célèbre, puisqu'il ne pouvait l'être des autres fils du Bourguignon, ni de Renaud, qu'il nomme son cousin, ni de Geoffroy qui mourut jeune, ni de Robert qui n'eut que deux fils : Lisiard et Guy. Mais s'il était fils d'un frère de Renaud, il l'eût dit son oncle, et il le dit son cousin ; il désigne encore sous la même appellation de cousin, *consobrinus* ou *consaguineus*, Renaud et Maurice, ce qu'il ne pouvait faire, puisque l'un était le fils de l'autre. Les noms latins conviennent bien mieux à une parenté plus éloignée, celle de cousin germain et cousin issu de germain.

Quant à la qualité de seigneur du Lion-d'Angers attribuée à Henri, elle peut être aussi bien donnée à un frère ou neveu de Robert le Bourguignon qu'à son fils.

Je crois donc qu'*avunculus* de la charte de Marmoutier désigne non le fils, mais le frère ou le neveu de Robert le Bourguignon, et Geoffroy, abbé de Vendôme, serait le neveu ou petit-neveu de ce dernier, au lieu d'être son petit-fils.

1° Renaud fut seigneur de Craon, d'abord par donation de Geoffroy Martel à son père, puis définitivement par son mariage avec la petite-fille de Guérin, héritière de la terre de Craon, suivant ce qu'il dit lui-même dans une charte de l'abbaye de la Trinité. Il fonda l'abbaye de la Roë.

2° Geoffroy est fils cadet de Robert, et non fils aîné, étant toujours cité le second. Il ne vécut pas longtemps et ne fut pas marié ou n'eut pas d'enfants.

3° Robert, seul fils cité avec son aîné Renaud, sauf dans une ou deux chartes des plus anciennes de son père, fut auteur de la branche de Sablé, qui va nous occuper.

4° Burgonde, ainsi nommée du nom de son père, peut avoir eu des sœurs, mais elles ne sont nommées nulle part, quoique beaucoup d'auteurs postérieurs en aient cité une du nom de Béatrix, qu'ils disent même mariée au seigneur de Château-Gontier ; ce qui ne convient qu'à Burgonde. Elle fut plus tard, devenue veuve, religieuse du Ronceray, prieure d'Avénières (V. la généalogie de Château-Gontier).

Robert le Bourguignon épousa en secondes noces une femme nommée Berthe. A. Bertrand de Broussillon avait avancé dans sa généalogie qu'elle était la fille de Guérin de Craon, veuve de Robert de Vitré (*Maison de Craon*, t. I, p. 22). Mais il réforma cette opinion dans la *Maison de Laval* (t. I, p. 276), reconnaissant que Berthe, femme de Robert de Vitré, était morte avant son mari, et n'avait pu être femme de Robert le Bourguignon, remarié vingt ans avant la mort de Robert de Vitré. La seconde femme de Robert était aussi nommée Berthe, d'une famille inconnue, dit-on. On s'est peut être trop hâté de lui donner cette qualification. Il est certain que parmi les domaines de Robert, il en est un, en Noyen, comprenant au moins la paroisse de Saint-Germain et la suzeraineté d'Amné, qui n'est devenu sa possession que vers la fin de sa vie. Le seigneur de Sablé, qui avait déjà obtenu cette terre égale aux grandes baronnies et devait aussi à la générosité de Geoffroy Martel la baronnie de Craon, aurait donc encore trouvé l'occasion, par sa seconde alliance, d'augmenter sa fortune d'une seigneurie du Haut-Maine, qui passa dans l'héritage de son fils cadet, Robert.

Berthe ne donna pas d'enfant à son mari, mais elle est souvent citée avec lui, qualifiée « vénérable dame », femme de Robert le Bourguignon. A. Bertrand de Broussillon émet l'idée que la charte de 1108 de Geoffroy de Brion où on lui donne ce titre est faussement datée, puisque Berthe était veuve depuis dix ans. Il n'en est rien. La charte fut signée entre Mazé et la chaussée de Mazé où s'étaient réunis les comtes d'Anjou, Foulque le Réchin et Foulque, son fils, avec Hélié, comte du Maine. Il n'est pas douteux que l'objet du colloque était le mariage du futur comte d'Anjou avec Ermengarde, fille d'Hélié de la Flèche, lequel eut lieu peu avant la mort de Foulque le Réchin, père du jeune homme, le

14 avril 1109. Le prétendu anachronisme provient de ce que la mort de Robert le Bourguignon, parti pour la croisade, n'était pas encore connue. Son chapelain Barthélemy, son chevalier, ne revinrent pas plus que leur seigneur ; son fils Robert, parti deux ans plus tard, mourut aussi en Terre Sainte. Enfin, la première affirmation de leur disparition est une charte de 1110 où Lisiard, petit-fils de Robert le Bourguignon, se dit seigneur de Sablé. Renaud de Château-Gontier mourut aussi dans la campagne sainte, mais lui du moins eut une mention de son décès glorieux avant 1102. Renaud, fils aîné de Robert, resté dans sa baronnie, mourut quand même à cette époque (décembre 1101).

Robert le Bourguignon fut un homme remarquable, le principal personnage de la famille de Sablé, dit Ménage. Bienveillant, ne cherchant jamais querelle, heureux toute sa vie, habile, il s'éleva dans son milieu au poste le plus honorable, n'ayant au-dessus de lui que son maître le comte d'Anjou. S'il eût vécu, comme son arrière-petit-fils par alliance, Guillaume des Roches, porté par la fortune à la cour des rois, il se fût élevé comme lui. Les deux étaient dignes l'un de l'autre.

### III

#### ROBERT II

Robert, fils de Robert le Bourguignon, est improprement nommé Robert I<sup>er</sup> par Ménage, puisque son père fut assurément la souche de la maison de Sablé. On le trouve aussi désigné sous le nom de Vestrol, ou Vestroilt, surnom ou, comme dit Ménage, sobriquet dont on ne connaît pas la signification, mais auquel on reconnaît une certaine parenté avec le nom de Novestol mentionné souvent dans le Cartulaire de la Roë et une fois dans celui de la Trinité de Vendôme. Robert II ne paraît officiellement dans les actes que du vivant de son père, confirmant vers 1080 le don d'un serf à Marmoutier, fait par le Bourguignon ; témoin en 1095 de la sentence de Foulque le Réchin attribuant la vigne de Pitrate à Saint-Aubin. Robert le Bourguignon semble s'être plu à l'initier au gouvernement dans plusieurs circonstances, par exemple le 14 janvier 1095 quand il lui fit régler toutes les difficultés antérieures entre Marmoutier et la Couture, quitte à approuver lui-même l'acte le lendemain, cérémonie qu'il renouvela plusieurs fois. Un jour (1085-1096), il l'engagea à revenir sur ses exigences envers Saint-Vincent, à se contenter des modestes présents qu'on lui offrait, et à défendre constamment les biens des moines.

Quand Robert le Bourguignon se disposait à partir pour la croisade, Vestrol ratifia ses dons faits à Sablé ; mais à Marmoutier où le père confirma ses dons antérieurs pour lesquels Renaud, fils aîné, avait reçu une indemnité, le cadet ne dut rien toucher. Il semblait peu délicat dans certaines circonstances avec les religieux qui n'osaient accepter une concession de coutume en Saint-Nicolas de Sablé, voyant la mauvaise grâce avec laquelle le jeune homme agréait l'aumône du père ; mais ce dernier voulut quand même que l'affaire fût réglée à son départ. Il consentit aussi dans cette occurrence, par condescendance pour ce fils, à lui laisser après le décès de Berthe, sa seconde femme, les trois mesures de terre de la Lande. Presque aussitôt après le départ de son père, Robert II, dit alors le Bourguignon par Orderic Vital, vint avec le vicomte Raoul, Geoffroy de Mayenne et autres chevaliers manceaux, faire sa soumission à Guillaume le Roux qui s'était emparé du Mans, et remettre sa forteresse au vainqueur. Il est nommé le troisième.

Il paraît en 1099, témoin de Gaudin de Malicorne, contre l'abbaye de Saint-Aubin, aussi bien qu'à Marmoutier avec Simon de Bouère et Mathieu, beau-frère de ce dernier, pour ratifier tous les dons faits dans leurs fiefs par leurs parents. Mais c'est du vieux croisé qu'il s'agit dans une charte de Saint-Laud, du 13 avril 1099, où le même Gaudin de Malicorne promet d'appeler à la cour de Foulque le Réchin, à Baugé, le seigneur de Sablé.

La charte où Robert II est cité rétrospectivement avec sa femme et Lisiard, son fils, fait connaître aussi ses petits-fils, Robert et Geoffroy, et doit dater de 1140. Ménage a raison de dire que Robert II, qu'on ne voit pas cité après 1099, alla lui-même en Terre Sainte, peut-être à la recherche de son père, et qu'il n'en revint pas. Il mourut jeune, dit le même auteur, ce qui explique qu'on ne lui vit rien faire, ni dans l'Anjou, ni dans le Maine. « Il n'y a fait ny guerre, ni bâtiments, ni fondation ». Ménard, qui raconte qu'il partit seulement en 1105, se trompe évidemment puisqu'il ajoute qu'il était seigneur de Briolay, seigneurie qui n'entra dans la famille que par le mariage de Lisiard, son fils.

Robert II avait épousé Hersende de la Suze, fille d'Herbert et d'Erembourg. Elle avait eu un frère nommé Milon, qui ne vécut pas jusqu'à son mariage, puisqu'elle hérita de la terre patrimoniale. Cette alliance qui augmenta si notablement la fortune de sa famille peut être regardée comme un nouveau trait de l'habile politique de Robert le Bourguignon. Hersende vivait encore en 1110, qualifiée mère de Lisiard. Elle eut de son mari deux fils et une fille :

1° Lisiard, qui succéda à son père ;

2° Guy, témoin en 1110 d'un contrat entre les moines de Marmoutier et Lisiard. En 1139<sup>10</sup>, il passa en Angleterre avec la princesse Mathilde, comtesse d'Anjou. Ménage ne croit pas qu'il s'y soit fixé. D'après un titre de la tour de Londres, Jean sans Terre aurait donné le fief de Guy de Sablé à Pierre de Préaux l'an 1203, ce qui supposerait à notre Guy au moins quatre-vingts ans, mais ces titres de la tour de Londres sont suspects ;

3° Godehilde n'est connue comme sœur de Lisiard et fille d'Hersende que par l'acte de Marmoutier de 1110.

Ménage admet, sur l'autorité de Du Paz, une Jeanne de Sablé qui aurait épousé Hugue de Mathefelon, fils d'Hubert de Champagne. Cela est faux : Jeanne de Sablé n'a jamais existé (Voir la Généalogie de Mathefelon).

## IV

### LISIARD DE SABLE

#### 1110.

Lisiard de Sablé<sup>11</sup> se fait connaître d'abord par ses revendications contre le prieuré de Sablé, au sujet des dons de son aïeul et de son père ; il finit par réduire ses exigences au droit de punir les voleurs saisis sur le fief des moines. Il eut des procédés semblables envers l'abbaye de Saint-Vincent dans le fief de Noyen et s'en désista avec peine. Vers le même temps, alors que Geoffroy, son fils, était encore tout jeune, *puerulus*, il assistait le comte Foulque le jeune cédant les Ponts-de-Cé à l'abbaye de Fontevrault, paraissait à la consécration de l'église de ce monastère, en 1119, donnait aux religieuses en commun avec le comte la terre de Boisfroterel ; enfin, avec sa femme, donnait au Ronceray le moulin de *Rossereio* et deux mesures en Moranne. Il augmenta les fondations des siens en faveur de Marmoutier. Avec lui la famille commence à devenir batailleuse. Lisiard débuta par une guerre acharnée contre le jeune seigneur de Laval, Guy IV, on ne sait à quel sujet, et, pour protéger son château de Sablé, en construisit un dans les terres du prieuré de Saint-Loup, avec une maison forte pour Hugue Normand, son fidèle. C'est longtemps après, en 1123, qu'il régla l'indemnité promise aux religieux. Ménage avait compris que ce règlement était contemporain de la construction du château : il est

10. 1139. — In autumnno, Mathildis, Andegavorum comitissa, cum Rotberto de Cadomo, fratre suo, et Guidone de Sabloilo aliisque pluribus, in Angliam transfretavit, et Arundelta suscepta, permissu regis, ad oppida quæ suæ parti favebant cum pace perrexit (Ord. Vital, t. V, p. 121). Robert de Caen était bâtard d'Henri I<sup>er</sup>. — Arundel est dans le comté de Sussex.

11. L'éditeur d'Ord. Vital (t. IV, p. 57) le confond avec Lisiard, fils de Salomon.

postérieur de plusieurs années, *olim*, dit le texte, ce qui permet de placer la guerre contre Guy de Laval, *adhuc juvenis*, avant celle qui va suivre, où les deux seigneurs se trouvèrent ligués contre le roi d'Angleterre.

En 1118, au mois de novembre, il était à la suite du comte au siège d'Alençon, et le 18 décembre commandait l'avant-garde, assisté de Guy IV de Laval, de Robert de Sillé (Cf. la généalogie de Sillé, car on écrit aussi Sillery ou Seuilly), de Gautier de Mayenne, d'Hugue de Mathefelon et Thibault, son fils, de Maurice de Craon, à la bataille de Sées, où il infligea à Henri I<sup>er</sup> une défaite célèbre, transformée par Orderic Vital en une simple escarmouche, mais qui en réalité coûta quatre mille hommes au roi d'Angleterre (Orderic, t. IV, p. 333).

Lisiard, seigneur de Sablé, de la Suze, de Briolay par son mariage, se trouva si puissant qu'il osa entrer dans la coalition des comtes de Thouars, de Parthenay, des seigneurs de Blaison, de Laval et autres, contre Geoffroy Plantagenet (*Chronique des comtes d'Anjou*, p. 262). Pour son compte, il fit des courses jusqu'aux portes d'Angers. Son fils Robert était déjà dans le complot. Mais Geoffroy prit et brûla Briolay, pilla la campagne de Sablé et poussa jusqu'à la Suze dont il s'empara et qu'il garda jusqu'à la mort de Lisiard, après 1130.

Je ne crois pas devoir attribuer à Lisiard de Sablé l'histoire d'un Lisiard qui fit prendre un comte du Maine dans un lieu d'asile, ce pour quoi il fut condamné par le concile de Chartres en 1128. Le comte du Maine était en 1128 le comte d'Anjou, Foulque le jeune, époux de la fille d'Hélie de la Flèche. Ménage, je ne sais pourquoi, veut qu'on lise dans le texte vicomte au lieu de comte. Ce serait Raoul, fils d'Hubert, dont on ne raconte rien de pareil.

Notre Lisiard avait épousé Tiphaine, dite Chevière de Briolay, fille de Geoffroi de Briolay et de Sermoise ou Germoise de Jarzé. Tiphaine était sœur aînée d'Exulate, dame de Château-Gontier, et de Pétronille, et se trouva ainsi héritière avant 1112 de la terre de Briolay, qui s'ajoutait, suivant les traditions de la famille, aux autres héritages de son père et de l'aïeul de son mari. Chevière de Briolay avait assisté en 1103 au don de l'église de Jarzé à Saint-Maurice, approuvé en 1112 celui que son père avait fait à Saint-Serge en Ecoflant. En 1120, elle assista à l'ingrès au Ronceray d'Agnès, fille de Garnier Robin ; en 1123 au règlement de son mari avec le prieuré de Saint-Loup.

Lisiard et Tiphaine eurent pour fils :

1<sup>o</sup> Robert III, qui suit ;

2<sup>o</sup> Geoffroi, cité avec son frère dans une charte rétrospective de son père et de son grand-père Robert II, et dans une autre en qualité de *puerulus*.

Ménage leur donne encore à tort un fils nommé Ugolin, confondant, comme l'a fait remarquer M. Laurain au *Cartulaire de Marmoutier* (t. II, p. 92, n. 1), Lisiard d'Amboise, auteur à Sablé de plusieurs dons en faveur de Marmoutier et père de ce Jean Ugolin, avec Lisiard de Sablé.

## V

### ROBERT III

#### 1130 (?)

Le fils de Lisiard avait été élevé avec Foulque V, dit le jeune, dont il était frère de lait, ce qui lui valut l'amitié et l'indulgence constante du comte Geoffroi, malgré ses nombreuses révoltes. Il avait pris part à la lutte de son père contre Geoffroi Plantagenet, qui lui restitua la terre de la Suze aussitôt après la mort de son père. Mais poussé par les conseils d'Hugue de Mathefelon et de Thibault, son fils, il porta la dévastation de Briolay à Angers, de la Suze et de Sablé jusqu'au Mans, l'année de la mort du roi Henri I<sup>er</sup>

(1135). Geoffroi le battit, prit de nouveau la Suze et Robert dut recourir à l'intercession d'Ulger, évêque d'Angers, et d'Hugue de Saint-Calais, évêque du Mans, et faire de nouveau hommage lige au vainqueur pour obtenir cette seconde paix.

Quelques années plus tard, en 1144, secondé par Elie, propre fils de Geoffroi. et par la plupart des barons angevins, il recommença la guerre. Le comte jugea prudent de protéger ses terres par la construction sur la Sarthe, entre Sablé et Angers, d'une forteresse qu'il nomma le Châteauneuf. Ses troupes, repoussées d'abord, revinrent plus nombreuses et les Saboliens durent s'enfuir jusque dans leurs murs. Robert implora de nouveau la paix qu'il obtint du prince magnanime, inquiet d'ailleurs de la tournure que prenaient ses affaires en Angleterre. La Chronique d'Anjou signale cette paix en 1146, *pax fit inter barones et comitem.*

Malgré toutes ses guerres, Robert III songea à confirmer les largesses de ses ancêtres envers Marmoutier, fut un des bienfaiteurs de l'hôpital d'Angers. Il confirma à Saint-Nicolas de Sablé les dîmes des défrichements de la forêt de Brion, le jour que Geoffroi, évêque d'Angers, consacra l'église de Saint-Denis-d'Anjou (Ménage dit : Geoffroi, évêque du Mans, consacrant l'église d'Angon). Mais la principale fondation de Robert III fut celle de l'abbaye de Bellebranche qu'il donna aux Cisterciens. On raconte qu'une tentative de fondation religieuse y avait eu lieu en 1098. Je croirais volontiers, quoique le fait ne soit mentionné dans aucun acte connu, qu'il s'agissait alors d'un ermitage semblable à tous ceux qui peuplaient les forêts du Maine et de l'Anjou aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. La fondation de Robert est datée de 1152, et peut être regardée comme un de ses actes *in extremis*. Elle reçut ses principales donations des seigneurs de Sablé, Château-Gontier et Anthenaïse, qui eurent dans l'église leur sépulture.

Robert et Hersende eurent de leur mariage :

1<sup>o</sup> Robert, successeur de son père dans la seigneurie de Sablé, la Suze et Briolay ;

2<sup>o</sup> Geoffroi, pour lequel Robert, son frère, fit une fondation d'une messe quotidienne au prieuré de Solesmes, et qui fut inhumé dans l'église sous le crucifix. Sa statue tombale mutilée existe encore, portant sur la poitrine un écu chargé de l'aigle, meuble des armoiries de la famille. Le chevalier est vêtu d'une cotte de maille : on l'a pris longtemps pour Geoffroi I<sup>er</sup>, fondateur du prieuré ;

3<sup>o</sup> Hersende, abbesse du Ronceray. On voit combien cette abbaye fut toujours en faveur dans la famille de Sablé : Burgonde, veuve de Renaud de Château-Gontier, s'y fit religieuse et devint prieure d'Avénières. Hersende, mère de notre abbesse, s'y retira après la mort de son mari et paraît une fois, au moins, au rang des religieuses. Sa fille fit profession avant 1169 : elle paraît toujours dans un rang honorable, et même simple religieuse avant la plupart des officières : pour la démission des droits de Luc de Chemazé (1169) ; pour un accord avec le sénéchal Etienne portant règlement de la maison de l'hôpital (1183) ; dans une charte au sujet du moulin d'Epinaud (1183). Elle est seule avec l'abbesse Emma, traitant une affaire avec l'évêque de Nantes (1183). Enfin, elle est prieure d'Avénières avant 1190, et avec Marie de Sainte-Suzanne, probablement de la famille de Beaumont, pour une concession de terrain à l'Hôtel-Dieu.

Hersende est abbesse avant 1196, donne cette année-là un domaine aux Bonshommes d'Angers, s'occupe activement des frères de l'Hôtel-Dieu, et des droits de son monastère sur l'administration intérieure de la maison, en appelle pour ces difficultés à Jean sans Terre, qui confie l'affaire à Guillaume des Roches, son sénéchal et proche parent de l'abbesse (1200). Elle s'adresse à Guillaume, évêque d'Angers, contre les mêmes religieux qui voulaient méconnaître son autorité dans l'élection du prieur (1209). Aux Bonshommes d'Angers, elle fait d'importantes concessions en 1211 et 1214 ; forme une association de prières avec le curé de Bonlieu (1216), reconnaît les droits de Fontaine-Daniel à la Ferté-Painel, en 1218, et meurt en 1220, après avoir concédé un cellier à l'abbaye de la Mélinais ;

4<sup>o</sup> Marguerite, femme, en 1189-1198, de Pierre de Chemillé, qui donne aux moines du Loroux la terre de *Fracta Rota*, ayant appartenu autrefois à Robert II de Sablé, bisaïeul

de Marguerite. Celle-ci était peut-être marraine de Marguerite, femme de Guillaume des Roches, sa nièce.

## VI

### ROBERT IV

#### 1152 (?)

Les généalogistes ont jeté quelque obscurité sur l'origine du dernier représentant de la famille de Sablé, en affirmant qu'il est issu d'une dame de Chources, sans apporter d'ailleurs aucun texte pour confirmer cette hypothèse. Il se peut qu'ils aient suivi du Paz, de Sainte-Marthe et de Quatrebarbes. On pourrait tout au plus admettre un premier mariage de Robert III, dont il ne resterait plus de preuves, puisque Hersende, sa femme, est nommée depuis le début de son veuvage en 1152 jusqu'à 1190, et qu'elle est dite expressément mère de Robert IV (?). Il existe bien une charte d'Evron, où la mère de Robert IV est nommée Emma (F. Gérauld, *Notice sur Evron*, Bibl. nat., d'après dom Piolin), ce qu'on peut expliquer par un double nom que cette dame eût porté, Hersende et Emma, ou par une mauvaise lecture.

La fondation de Robert pour son frère Geoffroi date approximativement de 1170 ; il fit admettre un clerc à l'abbaye de Saint-Aubin, gratifié généreusement par lui, la même année. Les dix-neuf ans pendant lesquels on n'en entend plus parler, il les passa sans doute à la cour d'Henri II et de Richard Cœur-de-Lion. Quand il se décida à suivre Richard à la croisade de 1190, il s'y disposa par de pieuses fondations. Celle du Perray, en Ecoouflant, sous le vocable de Notre-Dame pour les Bénédictins, datée à faux de l'an 1120, est par les titres de seigneur de Briolay que prend le fondateur, et par toutes les circonstances du texte, de l'année 1189. Le fondateur et patron lui attribue des terres et des privilèges dans les paroisses d'Ecoouflant, de Briolay et de Saint-Silvain<sup>12</sup>.

La seconde fondation, celle du Bois-Renou, dite plus tard du Perray-Neuf, fut faite aussi en 1189, par Robert IV, en présence de sa mère et sa femme, avec le concours pour un tiers de Pierre de Brion. Il en sera question de nouveau, quand Guillaume des Roches et Marguerite, sa femme, la transféreront à Précigné.

Robert étant sur le point de partir pour la croisade, l'abbé d'Evron Geoffroi vint lui demander la reconnaissance de deux deniers de rente et d'une procuration sur la terre de Cadoin. Le noble chevalier le fit recevoir honorablement par son fils, se trouvant empêché de le faire lui-même à cause des préparatifs de son voyage. C'était le 6 juin. Puis, il le conduisit dans son donjon et lui montra de là la terre chargée de la redevance ; enfin à genoux et sans consentir à se relever, il lui servit le vin de l'hospitalité. Il eut l'assurance de la fraternité des religieux en présence d'Emma, sa mère, et de Geoffroi, son fils, qu'il pria de ne jamais manquer à ses devoirs envers les moines. Il partit alors. Richard le nomma, avec Gérard, archevêque d'Auch, Bernard, évêque de Bayonne, Richard de Chamvil, Guillaume d'Oléron, membre de son conseil pour le gouvernement de la flotte Anglaise, Normande, Bretonne et d'Aquitaine et l'exercice de la justice. Le seigneur de Sablé eut spécialement la charge de la flotte, assista au cours du voyage à la

---

12. Marguerite, sa fille, par un acte de 1200 (D. Housseau, n° 7943, t. XII), lui donna des terres, des jardins, des cens sur les fours banaux, les bois, les prairies d'Ecoouflant ; et Geoffroi, frère de Marguerite, y ajouta des rentes en blé sur Vauchrézien. Mais l'abbaye, avec son revenu de 5.000 livres, n'eut pas une longue prospérité, et nourrissait misérablement trois moines en 1228. La comtesse de la Flèche et la comtesse de Beaumont obtinrent d'Innocent III le remplacement des Bénédictins par des religieuses Cisterciennes en janvier 1247, sous le patronage de l'abbé du Loroux. L'abbaye prit dès lors le nom du Perray-aux-Nonnains. Ménage (p. 169) n'a connu que cette seconde maison et ignoré la première fondation (V. G. Dubois, *Recherches sur G. des Roches*, in *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. XXXII, p. 101, 102 ; C. Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, t. III, p. 75, 76).



constitution du douaire de la reine Bérengère<sup>13</sup>. Arrivé en Palestine, il fut reçu de l'ordre du Temple et promu tout de suite à la dignité de grand-maître. On le voit en fonction jusqu'en 1195, date probable de sa mort. Robert de Sablé, de la maison de Craon, avait eu cette dignité dès 1138.

Robert IV de Sablé épousa Clémence, fille de Geoffroi II de Mayenne. Juhel II, son frère, lui donna pour dot la seigneurie d'Angon dans le Cotentin, près de Coutances. Elle paraît plusieurs fois dans les actes de son mari, mais n'est pas connue plus tard que 1189, et ne vivait plus en 1190, quand il partit pour la croisade, puisqu'elle ne figure pas à côté de sa belle-mère Emma ou Hersende dans sa dernière charte.

Robert eut de ce mariage :

1° Geoffroi, dit de Cornillé, du nom d'une seigneurie angevine, en la Boissière-Saint-Florent, dont Robert le Bourguignon avait donné le domaine au Ronceray, et que Geoffroi, dernier du nom, attribua pour la part qui lui restait à l'abbaye du Perray-Neuf en 1190. Il fit encore un don à l'abbaye du Perray, en Ecoouflant, au mois d'août 1200 ;

2° Marguerite, femme de Guillaume des Roches, qui suit ;

3° Philippe, femme de Geoffroi Marteau. « Messire Robert de Sablueuil eut deux filles, lit-on dans une enquête du xiv<sup>e</sup> siècle sur l'usage des comtés d'Anjou, de Touraine et du Maine ; desquelles messire Guillaume des Roches ot l'ainznée, et par ce ot ledit Guillaume toutes les baronnies qui appartenoient audit Guillaume et toutes les autres seigneuries li remestrent ensemment les baronnies quittes et délivrées à tenir et à expleiter, par raison d'ainznesse, sans que messire Jeuffroi Marciau qui ot l'autre à femme en eust ne tenist riens outre LX livres de rente, que li diz Robert li avoit donné en mariage. »

Malgré le dernier membre de phrase qui semblerait indiquer que Philippe avait été mariée du vivant de son père, ce qui fixerait le mariage de Marguerite, sa sœur, à une époque antérieure, je crois qu'il n'en est rien.

Quoi qu'en dise Bertrand de Broussillon, Ménage<sup>14</sup> avait fini par identifier exactement Geoffroi Marteau dans ses dernières *Additions*, devinant dans « Jeuffroi Marciau, » le nom Geoffroi Martel ou Marteau qui lui est donné expressément dans les chartes de l'hôtel-Dieu d'Angers. Le 8 janvier 1195, en effet, Geoffroi Marteau, sur le conseil de Philippe (de Sablé), sa femme, concède à l'aumônerie tout ce que lui avait donné Foulque de Mastac, son père, sur Femart et le Piré. Il fut père : 1° de Guillaume Marteau, seigneur d'Arvert et chevalier, mort avant le 7 juin 1225 ; 2° de Foulque de Mastas, qui à son tour confirma ses donations ; 3° de Robert de Sablé, seigneur de Mastas et Mornac en Saintonge, qui portait un écu à la bande losangée, qui est de Mastas, et au revers un contrescel, avec l'aigle de Sablé et le mot SECRETUM en exergue. Ce dernier était père de Foulque de Mastas qui devait 200 livres en 1252 pour la rançon de son père et devait hommage à Henri III, roi d'Angleterre, pour une terre de l'île d'Oléron assignée à son frère Geoffroi.

Robert IV avait vers 1170 un sceau armorié sans doute de l'écu chargé d'un aigle qu'on voit encore sur la statue tombale de son père<sup>15</sup>.

13. Brompton *Hist. d'Angleterre*, p. 1175, *sub anno* 1189 ou 1190 ; d'après Ménage, *Histoire de Sablé*, p. 175 : « *Interim Richardus rex Gerardum archiepiscopum Auxiensem, Bernardum episcopum de Balona, Robertum de Sablol, Ricardum de Chamvil, et Willelmum de Oleron, de consilio suo electos super totum navigium suum, scilicet Angliæ, Normanniæ, Pictaviæ, Britannia et Aquitaniæ, quod in Terram sanctam iturus erat, justitios suos constituit.* »

14. Il cite dans les anciens rôles des *Bans et arrière-bans* de la Roque, un Geoffroi Marciaux, contemporain d'Amauri de Craon, gendre de Guillaume des Roches, et le prend justement pour l'époux de Philippe de Sablé (*Histoire de Sablé*, p. 357).

15. Ménage n'avait connu que très imparfaitement cette généalogie des de Mastas qui, alliés à une des héritières de Sablé, en prirent le nom dans plusieurs de leurs branches et aussi les armes unies aux leurs

## GUILLAUME DES ROCHES

### Époux de Marguerite de Sablé.

Guillaume des Roches, dont le lieu d'origine est incertain entre la terre des Roches en Vendômois, le Poitou d'après la chronique inédite de Parcé (C. Port, t. II, p. 37), l'Anjou d'après d'autres, avait en tous cas son patrimoine dans le Maine, près de Château-du-Loir. Le manoir du Houx, dans lequel il fit sa première fondation d'abbaye, est dans la paroisse de Jupille<sup>16</sup>. Guillaume avait pour aïeul Herbert, qui pourrait être fils d'Hardouin des Roches, cité dès 1040 au cartulaire de Vendôme, et pour père Baudouin : tous deux étaient vassaux de Château-du-Loir. Sa mère, d'après la chronique de Parcé, serait Alice de Châtellerault<sup>17</sup>.

Né de 1155 à 1160, on ignore tout de son enfance. Comme il fait une fondation pour Henri II d'Angleterre, on peut croire qu'il le servit dès qu'il fut en âge de le faire (1180). Il était certainement au service de Richard, fils d'Henri II, et l'on sait qu'il était déjà habile aux armes et expérimenté dans les affaires, assez avancé dans la faveur du prince pour qu'il le choisît le second des quatre délégués chargés de négocier la paix avec Philippe-Auguste, le 8 juillet 1193, au sortir de sa captivité.

Guillaume épousa en premières noces Philippe, dont la mère se nommait Hilaire ; il donna dans ce temps-là à l'abbaye de la Boissière deux prés à Longue-Ile, que C. Port identifie avec l'île de Blaison. Il n'y a pas d'autre allusion à ce mariage qui ne lui donna pas d'héritier. Veuf vers 1190, il épousa la fille de Robert IV de Sablé. On peut voir dans cette alliance qui procura à Guillaume une situation enviable et une fortune territoriale considérable, l'influence de Richard Cœur-de-Lion, qui partait alors pour la croisade, emmenant avec lui, comme chef de sa flotte, le père de la fiancée. Il y a dans cette alliance une circonstance qu'on n'a pas remarquée et qui est pourtant intéressante. Quand se fit l'union en 1189 ou 1190, Marguerite n'était pas héritière, ni même future héritière, car Geoffroy de Cornillé, son frère, vivait et devait vivre encore une dizaine d'années. Je le suppose infirme ou incapable, physiquement ou moralement, car à part le rôle qu'il remplit en place de son père à la réception de l'abbé d'Évron (1190), on ne le rencontre dans aucun acte, sinon pour des donations aux abbayes, et cependant son existence est constatée comme bienfaiteur au Perray en Écouflant jusqu'au 8 août 1200. Or depuis longtemps, soit du vivant de son père avant 1195, soit depuis jusqu'à la mort de Geoffroi de Cornillé en 1200, Guillaume des Roches administra et gouverna les domaines de sa femme. Sa belle-sœur Philippe, qui n'eut que 60 livres de rente en mariage, n'y fit pas une grande brèche.

En 1197, à Briolay, domaine de la maison de Sablé, il renouvelait le douaire de sa femme, universellement, sur tous ses biens présents et à venir, avouant par là combien la fortune que lui avait apportée Marguerite, avant qu'il ne fût sénéchal, était supérieure à la sienne. Bien avant cette date, vers 1187, Guillaume des Roches avait fondé, dans le manoir familial du Houx en Jupille, un prieuré de Marmoutier. C'est, comme je l'ai dit, la première de ses fondations, faite avant son mariage, même avant sa première union avec Philippe, car il n'est mention dans ses intentions exprimées que de ses parents et de ses frères qu'on ne retrouvera plus jamais cités ; aucune allusion à sa femme, qui

---

propres. Il resterait à savoir quel lien leur unissait Etienne de Marchai, sénéchal d'Anjou, fondateur de l'hôtel-Dieu d'Angers, mort vers 1189, et qui porta aussi, même dans des originaux anciens, quoi qu'en dise C. Port, le nom de du Mastas ou Mastac, et avec lequel aussi ils semblent en relation. Ne serait-il point le père du premier Foulque ? A-t-il possédé la terre du Mastas ? Les noms sont très variables et changeants dans la famille du sénéchal, dont le berceau a été fixé par Marchegay à Marsai, près Loches ; il se nomme, lui, de Marçay, Marchai, du Mastas et on l'identifie avec le sénéchal Etienne de Tours (L. Delisle, *Recueil des Actes de Henri II*, p. 459) ; on ne connaît pas son père. Son frère se nomme Renaud de Voo, ses enfants de Romefort, etc.

16. Dom Martène le rattache à la famille de la Roche-Corbon en Touraine, parce qu'Hugue de la Roche-Corbon, abbé de Marmoutier, le nomme « son frère bien-aimé dans le Christ », confondant un titre amical avec la fraternité du sang.

17. Il avait une sœur nommée Letice, femme d'Emeri de la Jaille.

paraîtra dans toutes ses donations postérieures<sup>18</sup>.

A la mort de Richard Cœur-de-Lion, G. des Roches, qui précédemment avait déjà servi d'intermédiaire entre Philippe-Auguste et le feu roi pour une ligue contre Jean sans Terre, se tourna délibérément contre ce dernier, s'attachant au jeune Arthur de Bretagne, fils de son frère aîné Geoffroy. Il vint rejoindre le jeune prince à la tête de Bretons, indication probable d'une charge qu'il aurait remplie dans ce duché pour le roi Richard. Il le suivit au Mans, reçut dès le mois de juin le titre de sénéchal d'Anjou et du Maine, Mayet et la forêt de Bersay, ce qui fait comprendre l'utilité de ses conseils et l'importance de son secours<sup>19</sup>. Au mois d'octobre, il commandait les troupes d'Arthur, *princeps exercitus Arthuri*, quand elles vinrent au Mans rejoindre l'armée de Philippe-Auguste. Mais c'est là qu'après avoir connu la destruction de Ballon, il fit au roi des reproches d'avoir dévasté les places de son pupille et que, voyant la mauvaise humeur du monarque, il se décida à travailler à la réconciliation d'Arthur et de son oncle, déjà préparée probablement au camp d'Auvers-le-Hamon, près de Sablé. Le rapprochement eut lieu et Guillaume reparait aussitôt, le 26 décembre, avec son titre de sénéchal dans les actes du roi Jean. Il en obtint la création d'une foire à Angers, et entra dans l'intimité de la reine-mère, Aliénor, qui fit alors des fondations à Fontevrault pour l'âme de Richard, son fils. Le roi confirma à Chinon, le 24 juin 1200, la charge de sénéchal d'Anjou, du Maine et même de Touraine, à Guillaume et celui-ci le reçut dans son château de la Suze, le 3 septembre. Il eut du roi plusieurs missions de confiance : auprès du chapitre d'Angers pour l'élection de Guillaume de Beaumont au siège épiscopal, qui n'aboutit pas immédiatement ; avec le sénéchal de Poitou, en 1201, pour donner des lettres de sauvegarde à ceux qui désiraient aller le trouver en Angleterre ; le 3 novembre, auprès de la garnison de Moncontour. En janvier 1202, d'accord avec Raoul de Beaumont, il négocia à Rome un emprunt au nom du roi pour avancer l'élection du candidat royal au siège d'Angers.

Arthur, grâce à l'influence de la duchesse Constance, sa mère, était resté à la cour de France. Il refusa d'aller faire hommage au roi Jean qui le sommait d'y venir et qui priait tous ceux qui s'étaient ralliés à lui : Maurice de Craon, Juhel de Mayenne, Guy de Laval, Guillaume des Roches, l'évêque du Mans, le vicomte de Beaumont, de lui donner des otages si Arthur faisait défection (29 mars 1202). Quand le jeune Arthur eut entrepris sa conquête du Poitou qui aboutit à sa capture à Mirebeau, Guillaume des Roches prévint le roi Jean que, s'il ne relâchait pas le prince et les autres prisonniers, il se séparerait de lui. C'est ce qu'il fit en se réconciliant avec Philippe-Auguste, sans écouter le roi d'Angleterre qui le sommait de lui rendre les places dont il avait la garde (18 août) et le privait de son sénéchalat (24 août). Guillaume des Roches devint un des ennemis les plus ardents de Jean sans Terre après l'assassinat du malheureux Arthur ; conspira d'abord avec les seigneurs bretons, puis fit la guerre ouverte avec les principaux personnages du Maine qui avaient de nouveau prêté serment à Philippe-Auguste : c'étaient Maurice de Craon et Juhel de Mayenne. Jean sans Terre occupait du mois de septembre 1202 au mois d'avril 1203 le château de la Suze, qui appartenait à Guillaume des Roches. Le lundi de Pâques (7 avril), le sénéchal disgracié entra en Anjou, attaqua et emporta la ville d'Angers, prenait Beaufort, Saumur, Châteauneuf, et enfin, le 1<sup>er</sup> novembre, Philippe-Auguste lui rendait ses fonctions de sénéchal ; le titulaire se hâta de lui en faire hommage à Poitiers au mois d'août 1204, puis céda à la reine Bérengère la sénéchaussée particulière de la ville du Mans, et reçut en échange le douaire de la princesse à Château-du-Loir, contrat ratifié par Philippe-Auguste en septembre 1204.

En 1207, Guillaume des Roches prit Parthenay sur Gui de Thouars, qu'il fit lui-même prisonnier l'année suivante, avec Savari de Mauléon, sénéchal de Poitou pour Jean sans Terre. En 1214, il amena à Louis, fils du roi de France, un renfort de quatre mille

---

18. Dom Martène assigne aussi une époque, antérieure même au premier mariage de Guillaume des Roches, à la fondation du Houx, mais pour une raison fautive, car il y voit l'intervention de Guillaume de Passavant, évêque du Mans, confondant le prieuré du Houx avec l'église de Houssay (Mayenne) que l'évêque donna en effet à Marmoutier.

19. En ce mois de juin 1199, Arthur nomme le nouveau sénéchal Guillaume des Roches.

hommes avec lequel il força le roi d'Angleterre à lever le siège de la Roche-au-Moine. Cette expédition avait lieu quelques jours avant la bataille de Bouvines à laquelle notre capitaine ne put prendre part. Mais il fut du petit nombre des chevaliers normands, angevins et manceaux qui se donnèrent sans arrière-pensée à la cause royale, avec Juhel de Mayenne et le vicomte de Beaumont. Presque tous les autres avaient, dit Rigord<sup>20</sup>, donné secrètement leur parole au roi Jean. Personnellement, il est nommé le premier entre les chevaliers qui portaient bannière sous Philippe-Auguste en Anjou : *Milites andegavenses : senescallus*. Il partit pour la croisade contre les Albigeois en 1218 ou 1219.

Quoiqu'il ait joué un rôle militaire de premier rang, c'est surtout comme sénéchal qu'il est connu. Mûri déjà par l'expérience de deux règnes, sous Henri II et Richard, son fils, il se trouva prêt, sur la désignation du roi de France, pour recevoir du jeune Arthur une charge qui demandait des qualités éminentes, qu'il conserva toujours agrandie sous trois rois souvent ennemis, et qu'il transmit héréditairement à sa famille. Si les services qu'il rendait étaient estimables, la considération qu'il en retirait et les émoluments de la charge étaient considérables aussi. Son rang était de premier ordre ; supérieur au maréchalat, égal à celui des comtes, et donnant souvent le pas sur les pairs quand il siégeait avec eux. Cinquante livres par an sur chaque prévôté des trois provinces, Anjou, Maine, Touraine, le tiers des exploits, des amendes, des offices, la garde des châteaux, constituaient les profits ordinaires ou casuels de sa charge.

Les actes de son sénéchalat sont loin d'être tous connus. On ne peut mentionner que ceux qui concernent les affaires publiques, le roi ou les abbayes ; ces pièces des plus variées comprennent des procès, des scellements d'actes de sa cour ou de la cour du roi, des confirmations de legs aux abbayes ; il prononce des jugements en cour du Mans, d'Angers et de Tours, garde les châteaux de la couronne, prend la protection de l'abbaye de la Couture, au nom de Philippe-Auguste (1211) ; traite avec Guillaume de Sillé (1210) ; s'engage à respecter la juridiction ecclésiastique ; reconnaît une fois avoir exigé indûment des taxes pour les hommes d'armes du roi ; en 1211, Philippe-Auguste a recours à ses connaissances des coutumes locales dans ses provinces de Touraine, d'Anjou et du Maine : il s'agit dans l'espèce « des affaires de Laval », où Emma, fille de Guy VI, vient d'hériter de la baronnie ; le sénéchal émet l'avis que le roi doit marier cette héritière, et que le gendre doit traiter avec lui du rachat. Il scelle des actes en commun avec l'évêque d'Angers, prononce sur la juridiction réciproque du chapitre du Mans et de Guillaume de la Jaille en Outillé (1213) ; siège avec les pairs de France dans le différend entre Erard de Brienne et la reine Bérengère au sujet des comtés de Champagne et de Brie, avec préséance sur Guillaume, comte de Joigny, doyen des pairs de Champagne, Jean, comte de Beaumont-sur-Oise, Robert, comte d'Alençon ; avec le même Robert d'Alençon et l'abbé de la Couture, il enquête sur les tailles que percevait le comte du Maine, sur celles que payaient les sujets de l'évêque, sur le procès de la reine Bérengère contre Robert de Riboul. Au mois d'août 1218, il est caution, toujours en qualité de sénéchal, pour Élisabeth d'Amboise, envers Bérengère, comtesse de Troyes, du rachat des terres de la succession de Thibault, son neveu. Il a des lieutenants dans divers centres : Hamelin de Rorte l'est à Ballon, et deviendra lui-même sénéchal de France.

Ces fonctions étaient dangereuses à exercer pour une conscience délicate. Guillaume se reprocha d'avoir exigé des tailles indues sur ses sujets, de s'être fait verser par l'abbé de la Couture des taxes que celui-ci lui payait volontairement il est vrai (1218). A l'article de la mort, il reconnut d'autres exactions semblables (1222) ; les victimes se plaignaient quelquefois. Enfin, sa veuve consulta l'évêque du Mans sur des perceptions de même nature et lui demanda une ligne de conduite. Guillaume des Roches n'était donc pas un fonctionnaire irréprochable, mais il savait reconnaître ses torts.

Les actes personnels de Guillaume des Roches sont presque aussi nombreux que ceux

---

20. « Herveus Nivernensis, écrit Rigord, et omnes proceres trans Ligerim et Cenomaniaë et Andegaviaë et Neustriaë, excepto Gaufrido des Roches et Juhello de Meduana, et vicecomite Sanctæ Suzannæ, et aliis quampaucis, jam regi Anglorum suum sponponderant favorem quousque certi essent... »

de son administration officielle. Je ne citerai que ceux qui concernent ses fondations et surtout sa ville de Sablé. Il donna beaucoup aux abbayes : à Perseigne, au nom de sa mère ; au nom de sa femme Marguerite, à la Trappe (n<sup>os</sup> 8, 9, 10), et à Marmoutier. Dès avant 1187, comme je l'ai dit, il fonda pour sa famille le prieuré du Houx ; avant 1190, il donna à la Boissière, que son neveu Hardouin enrichira plus tard, de son consentement, deux prés sis à Longue-Ile ; il confirma à l'abbaye de Toussaint les dîmes de Tiercé (1200) ; il fut bienfaiteur de Bellebranche, fondation de son prédécesseur Robert III de Sablé ; de Clermont, dont il fonda le luminaire ; de l'abbaye de la Trappe. En 1209, avec Marguerite de Sablé, sa femme, il transféra dans un lieu plus favorable, en Précigné, l'abbaye de Bois-Renou, déjà mentionnée, et en fit le Perray-Neuf, pour le distinguer du Perray-aux-Nonnains, fondé par son beau-père.

Créateur de la foire d'Agou, sous Jean sans Terre, il voulut accorder le même avantage, le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste, à sa ville de Sablé en 1204, aussitôt qu'il eut été nommé sénéchal. Après 1210, il eut à juger un différend entre le prieur de Saint-Loup et Guillaume le Normand, seigneur du lieu. La cause l'intéressait comme suzerain et comme justicier ; il régla en détail, suivant les titres et la coutume, les points litigieux sur les fours et l'étang, mais n'oublia pas surtout ce qu'on lui devait quand il levait son armée, la manière dont Guillaume le Normand était tenu de conduire les hommes du prieur, ses droits quand il s'agissait de sa défense personnelle et plusieurs autres questions, le duel judiciaire, la vengeance des injures faites au seigneur.

En 1209, le lendemain de l'Ascension, vendredi 8 mai, à Tours, au lieu de Boutigny, G. des Roches fonde, en partie sur le revenu de Sablé, pour lui et sa femme, pour ses filles et leurs époux, l'abbaye cistercienne de Bonlieu. La même année, par deux actes datés l'un du Loroux, l'autre de la Suze, il reconnaît que l'abbé de la Couture ne lui doit la taille que de sa bonne volonté et prie ses baillis de n'exercer contre lui aucune contrainte. Au mois d'avril, il veut compléter sa fondation du Houx par le don d'un moulin, la fondation d'une foire de la Saint-Pierre à Jupille et l'abandon d'une vigne. Les religieux de Marmoutier avaient accordé à lui, à sa femme, et aux bourgeois de Sablé la fraternité de l'abbaye, en reconnaissance de l'empressement mis par eux au paiement des dîmes du prieuré.

Guillaume des Roches n'avait pas eu d'enfants de sa première femme Philippe, fille d'Hilaire. De Marguerite de Sablé, il eut :

1<sup>o</sup> Robert, qui reprit le nom traditionnel des aînés, cité dans plusieurs chartes de Marmoutier en 1202 et 1204, mais qui mourut vers ce temps-là sans alliance ;

2<sup>o</sup> Jeanne, mariée dès 1214 à Amauri I<sup>er</sup> de Craon, qui fut sénéchal d'Anjou, de Touraine et du Maine, et mourut en 1226, père de Maurice IV, de Jeanne et d'Isabelle ;

3<sup>o</sup> Clémence, du nom de sa grand-mère Clémence de Mayenne ; elle épousa : 1<sup>o</sup> Thibault, comte de Blois et de Clermont, veuf de Mahaut d'Alençon, mort sans enfants en 1218 ; 2<sup>o</sup> Geoffroi VI, vicomte de Châteaudun (1220) ; les époux vivaient en 1245 ; ils eurent : *a*) Jeanne, comtesse de Montfort-l'Amauri ; *b*) Clémence, vicomtesse de Châteaudun, dame de Montdoubleau.

Malgré ce que rapporte l'enquête du xiv<sup>e</sup> siècle sur le partage des filles des barons d'Anjou, de Touraine et du Maine, savoir que l'aînée avait toutes les baronnies ou terres nobles, et les jeunes seulement une rente, Guillaume, qui avait perdu l'unique héritier présomptif de son immense fortune, en vertu de je ne sais quelle autorisation, fit un partage ratifié par Philippe-Auguste. Jeanne, l'aînée, outre la sénéchaussée héréditaire, eut le château de Sablé, Briolay, Châteauneuf-sur-Sarthe, Précigné, Brion ; Clémence, fille cadette, reçut Château-du-Loir, Mayet, la Suze, Loupelande, les forêts et autres dépendances, réserve faite sur les deux lots du douaire de Marguerite, veuve du sénéchal. Celui-ci avait trouvé que sa fortune était assez considérable pour doter deux

familles<sup>21</sup>.

Guillaume des Roches mourut en 1222, le 15 juillet, jour de son anniversaire, et fut inhumé dans le chœur de l'église abbatiale de Bonlieu, dernière fondation pieuse du sénéchal. Sa statue tombale était couchée entre l'effigie de ses deux femmes, ou, suivant Pesche (*Dict. de la Sarthe*, t. I, p. 175), de ses deux filles. Cette tombe n'a disparu qu'à la Révolution. Le jour de la sépulture, de nombreux chevaliers qui y assistèrent, à la suite d'Amauri de Craon et de Geoffroy, vicomte de Châteaudun, gendres du défunt, firent dans la circonstance des dons à l'abbaye à l'intention de leur ami.

Quant à Marguerite de Sablé, elle survécut assez longtemps à son mari, continuant ses œuvres charitables. Le dernier acte que je connaisse de sa part est le vidimus, daté du mois de juin 1238, d'une charte de Robert de Sablé, donnée en 1201, en faveur de l'abbaye d'Étival. Bertrand de Broussillon, s'appuyant sur un certificat de l'abbaye de Marmoutier constatant la restitution par l'abbaye des titres et documents qui lui avaient été confiés par « la feuë dame » et qui est daté du 1<sup>er</sup> décembre 1246, affirme que Marguerite mourut au cours de cette année-là. La preuve n'est pas rigoureuse. Le dépôt peut avoir été réclamé plusieurs années après le décès de Marguerite. Elle eut sa sépulture en l'abbaye du Perray-aux-Nonnains, en Écouflant, qui lui devait sa conservation, mais son cœur fut porté dans l'abbaye de Bonlieu, près du tombeau de son mari.

La carrière de Guillaume des Roches, sa fortune rapide, furent encore plus brillantes que celles de Robert le Bourguignon. Mais cela tient surtout à la différence des situations. Robert n'eut de relation qu'avec les comtes d'Anjou, Guillaume servit Henri II, Richard Cœur de Lion, Arthur de Bretagne, Jean sans Terre, Philippe-Auguste surtout. Il est qualifié aussi dans son obit : *vir armis slrenuus*, mais le Bourguignon, qui se croisa à soixante-dix ans, méritait aussi ce titre. Quant à la capacité dans les conseils et les affaires, elle n'était pas moindre en l'un qu'en l'autre. G. des Roches est le sénéchal d'Anjou ; le Bourguignon l'eût été, si la charge eût existé de son temps ; il en a rempli toujours les fonctions sous trois comtes.

La sigillographie de Guillaume des Roches a été étudiée minutieusement par Hucher, mais il ne faut peut-être pas supposer de nouveaux types à chaque fois qu'on voit quelques variantes dans les dessins. Une bande fuselée est bien proche d'une bande vivrée. La tête laurée ou la tête bandée de l'incise qui sert de contre-sceau n'indique sûrement qu'une interprétation du dessinateur ou graveur. En somme, les sceaux du sénéchal ont un écu à la bande vivrée ou fuselée chargée d'un lambel à cinq pendans et, en exergue, *Sigillum Guillelmi de Rupibus*. La légende avec *Willelmi* suppose un second type. Le contre-sceau est toujours à la tête bandée, incise sur pierre antique, sertie dans un cercle de fer ou d'argent. Le sénéchal s'en est toujours servi.

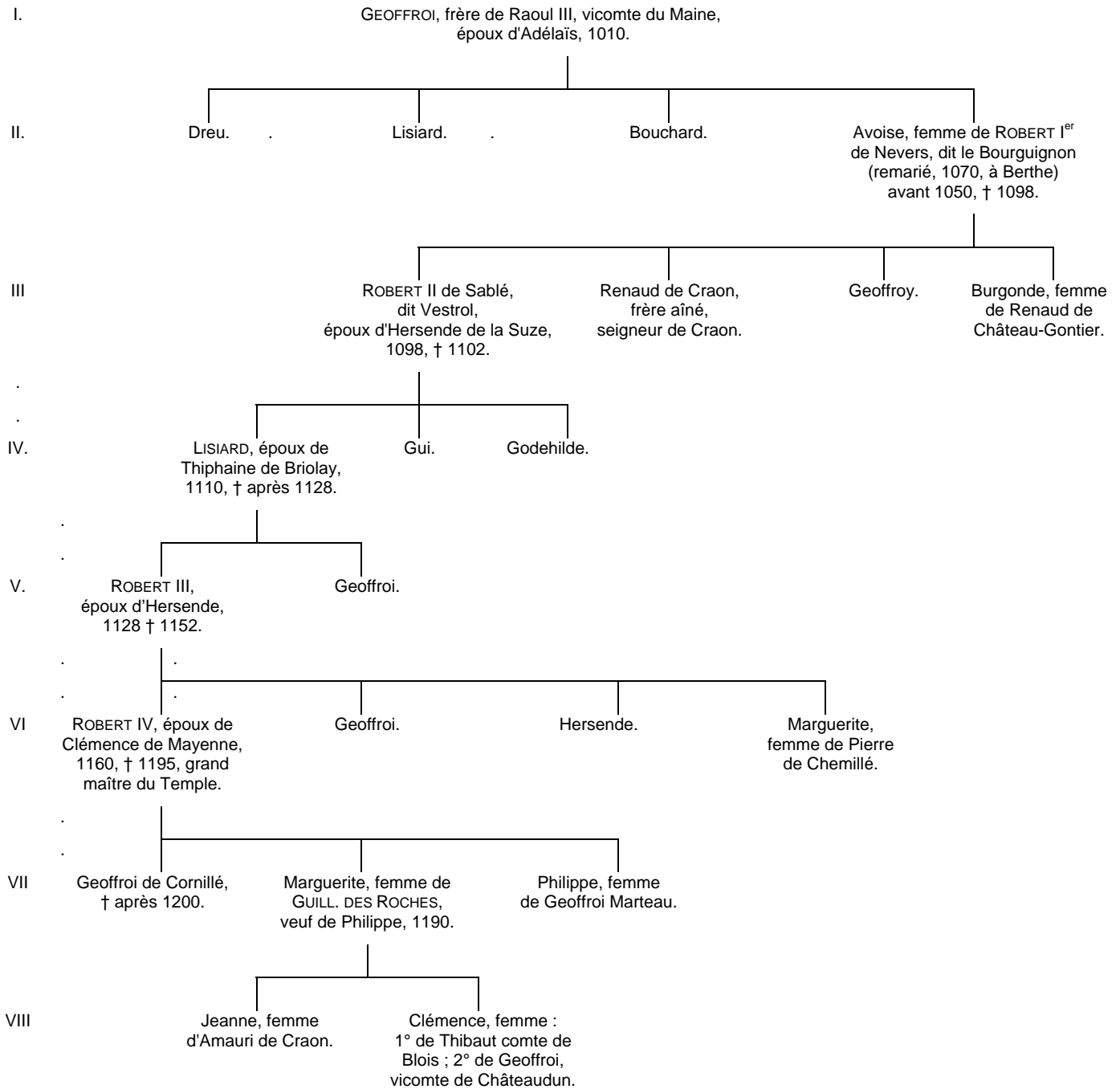
Le sceau matrice publié par Hucher, qui est du xv<sup>e</sup> siècle et artistique, est un caprice d'un auteur inconnu dont on ne s'explique pas l'usage (V. Bertrand de Broussillon, *Maison de Craon*, t. I, p. 135-139).

Le sceau de Marguerite de Sablé est ovale avec figure de la dame tenant de la main droite un oiseau ; la légende porte : + SIGILLUM MARGUARITE DOMINE DE SABLUEI. Le contre-sceau rond porte au centre un écu triangulaire chargé d'une aigle contournée, avec autour la légende française + DESSOU LESCU MON PERE SUNT MI SECRE. Nous avons là l'écu de Robert IV, comme le dit la légende, et dont on ne connaît pas d'autre exemplaire (*Maison de Craon*, t. I, p. 139, 140).

---

21. L'enquête porte que l'aînée eut toutes les appartenances « sans que l'autre ai rien en héritage ne à conquête outre son mariage que son père li donna, jaçoit ce que ledit Guillaume poet faire de sa conquête sa volenté ».

### Seigneurs de Sablé.



A. ANGOT.